

Centre de documentation de l'urbanisme

**Direction générale de l'urbanisme
de l'habitat et de la construction**

**Ministère de l'écologie, du développement
et de l'aménagement durables**

Grande arche de la Défense

La Ville Durable :

**Entre développement
économique et cohésion
sociale dans une perspective
environnementale**

**Qu'est-ce qui institue l'urbain
durable ?**

**Synthèse réalisée par
Cynthia GHORRA-GOBIN,
Directeur de recherche au CNRS**

Octobre 2008

Sommaire

AVANT- PROPOS	5
Introduction : Présentation des choix épistémologiques.....	7
Le contexte institutionnel	7
Le contexte économique.....	9
Le cadre théorique	11
I- Du Développement Durable à la Ville Durable	13
1.1- Genèse Scientifique : Un ouvrage et deux rapports	13
Silent Spring (1962)	13
One planet Earth, Nous n'avons qu'une terre (Nations unies, 1972).....	14
Le rapport Meadows (Club de Rome, 1972)	15
1.2- Le rapport Brundtland (CMED) : les instances internationales.....	16
Les travaux du GIEC (2007).....	19
Les rapports du PNUE (2007) et du PNurbain durable (2007)	19
1.3- Les deux Chartes européennes : Aalborg (1994) et Leipzig (2007).21	
La Charte d'Aalborg ou l'invention de l'expression ville durable et du terme « durabilité » ¹²	21
Dans la continuité de la Charte d'Aalborg, le MEEdéveloppement durableAT (Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de l'Aménagement des Territoires) a labellisé 32 nouveaux projets présentés par des collectivités ou leurs groupeme.....	24
La Charte de Leipzig (2007) ¹⁵	25
II- Les acquis de la recherche : L'urbain durable	27
2.1- Le développement durable n'est pas fractal : Il intègre les notions d'échelle, de territoire et de périmètre	27
Penser la durabilité au niveau local exige une interprétation stratégique	27
Le « contrat local » de la durabilité	28
2.2- La pertinence de l'échelle métropolitaine	30
L'avantage comparatif	31

De la cohérence spatiale à la cohésion sociale : la réflexion de St Paul Minneapolis (Minnesota) et de Portland (Oregon)	32
La préservation des écosystèmes.....	37
2.3- La ville-métropole : une « scène » du développement durable ?	39
Conclusion : L'échelle métropolitaine du développement durable	41
ANNEXES.....	43
1- Quelques Repères Chronologiques	43
2- Repères bibliographiques	45
2.1- Quelques sites webs.....	45
2.2- Rapports publics et rapports de recherche institutionnels	45
2.3- Ouvrages de recherche.....	57
2.4- Périodiques.....	82
Périodiques traitant principalement du thème du développement durable	82
Articles.....	83
2.5- Dictionnaires.....	91
3- L'aménagement urbain au service du développement durable : Iconographie commentée.....	92
4- La Charte de Leipzig sur la Ville Européenne Durable, document établi le 24 mai 2007 par les Etats membres de l'Union Européenne....	97

AVANT- PROPOS

Cette étude intitulée « *La ville durable : entre développement économique et cohésion sociale dans une perspective environnementale* » ressemble peu à une chronologie ou une synthèse de l'ensemble des rapports et études rédigés depuis le rapport Brundtland (1987). Elle part du principe que le développement durable, en tant que perspective universelle de l'action collective, exige d'être territorialisé et elle démontre la pertinence de l'échelle métropolitaine comme « scène du développement durable ».

Tout en s'appuyant sur des repères bibliographiques (français et anglo-américains), des documents officiels (publications du Grenelle de l'Environnement et de l'Union Européenne) et sur un travail de terrain (entretiens auprès d'acteurs urbains), le rapport pose de manière explicite la question de l'architecture institutionnelle des territoires urbains à l'heure où le développement durable s'impose. De ce fait, il se situe à l'écart de toute tentative de compilation d'opérations exemplaires (menées dans les villes françaises ou européennes) en vue d'ériger un « modèle ». Rassembler dans un document unique les réalisations de types « éco-quartiers », « écopolis » ou « Agendas 21 » afin de s'inscrire dans la logique de diffusion des bonnes pratiques auprès des élus locaux, des chercheurs, des médias et de l'opinion publique, se justifie peut-être mais n'est pas l'objectif recherché. Par ailleurs l'intitulé « urbain durable » a été préféré à celui de ville durable car plus adéquat pour rendre compte du contexte urbain actuel.

L'urbain durable ne se définit pas comme la « somme » des écopolis mais fait référence à l'entité urbaine complexe à laquelle nos sociétés contemporaines sont confrontées et dont la dynamique ne correspond plus à celui du régime capitaliste industriel. La ville fait face à la globalisation de l'économie, son marché du travail a subi une sérieuse restructuration spatiale, elle s'étend sans aucune notion de limite et elle est traversée par des flux assez divers voire même assez hétérogènes. L'urbain qui intègre la ville, le suburbain et le périurbain et qui se présente comme un territoire stratégique en termes d'interconnexions s'opérant dans différents domaines, présente toutefois l'inconvénient de se caractériser par une sérieuse fragmentation au niveau politique et

administratif, un obstacle majeur au développement durable. Il inclut plusieurs municipalités, souvent plusieurs départements et plusieurs intercommunalités (structure récente non issue du suffrage universel) et son périmètre varie au gré des documents juridiques (PDU et PLU, plan de déplacements urbains et plan local d'urbanisme) correspondant rarement au territoire fonctionnel intitulé « aire urbaine » par l'INSEE.

Aussi comme l'indique le sous-titre « qu'est-ce qui institue l' « urbain durable ? », le rapport ne se limite pas aux éco-quartiers ou au label tant recherché de *green building*. Il se veut une argumentation sur l'impératif de la construction de la « scène urbaine » que l'on veut durable et s'inscrit dans la continuité des travaux de recherche antérieurs ayant souligné que le développement durable n'était pas fractal et qu'il avait besoin d'être territorialisé afin d'autoriser les arbitrages nécessaires entre développement économique, équilibre des écosystèmes naturels et cohésion sociale. Conceptualiser l'urbain durable exige la prise en compte explicite des questions inhérentes au leadership et à la responsabilité politique (deux termes synonymes d' *accountability*).

INTRODUCTION : PRÉSENTATION DES CHOIX ÉPISTÉMOLOGIQUES

Le développement durable qui n'est ni un concept et encore moins une théorie a déjà fait l'objet d'une pléthore de documents (rapports institutionnels, articles scientifiques, ouvrages) et il en est presque de même pour la thématique de la ville durable. Il suffit de taper « ville durable » dans Google (pages francophones) pour voir afficher le chiffre de 450.000 sites offrant articles et documents PDF. En répétant le même geste mais cette fois-ci en mettant « *sustainable city* » dans le rectangle, Google affiche 3.760.000... l'exercice risque de se compliquer si on choisit de parler d' « *ecocity* », d' « *ecopolis* », de « cité durable » (clé en mains) ou encore d'associer « ville et environnement » à l'image des concours d'architectures comme Europan et « ville et écosystème »¹. Face à l'ampleur d'écrits sur cette thématique, pas question d'essayer de faire une chronologie, un tableau récapitulatif², une synthèse et encore moins d'avoir la prétention de faire un bilan rétrospectif du *Grenelle de l'Environnement* (Octobre 2007- Septembre 2008) à l'heure où l'Assemblée nationale se penche sur le projet de loi « Grenelle I »³. Il est vrai que la thématique du développement durable a déjà vingt et un ans et que par ailleurs la décision politique en faveur de l'organisation du Grenelle de l'Environnement a contribué à multiplier les articles de presse et les blogs sur le « développement urbain durable » ou encore le « développement durable appliqué à la ville » pour reprendre la terminologie traditionnelle.

LE CONTEXTE INSTITUTIONNEL

Cette étude traite de la thématique de la ville durable en l'abordant plus précisément sous l'angle de l'urbain, une notion plus pertinente que celle de ville dans la mesure où elle traduit le mieux la configuration spatiale du développement urbain. Elle inclut également le souci d'une contextualisation faisant référence aussi bien au cadre institutionnel allant dans le sens d'une mondialisation de l'environnement qu'à

1 Europan est un concours d'architecture organisé tous les deux par l'Union Européenne et ouvert aux professionnels de la ville de moins de quarante ans.

2 Pour l'adresse des sites Internet institutionnels français voir la liste p. 117 dans la bibliographie de Problèmes Politiques & Sociaux (Documentation Française), Février 2007.

3 Le Grenelle de l'Environnement représente un an de débats réalisés dans le cadre de 6 groupes de travail et 4 table-rondes ayant permis d'arrêter 268 engagements précis. Un excellent document récapitulatif du Grenelle de l'Environnement peut être accessible sur le site www.legrenelle-environnement.fr/

la globalisation/régionalisation de l'économie. La globalisation de l'économie se comprend comme l'avènement d'une nouvelle étape du capitalisme (NEC) suite à la diffusion rapide des technologies de communication et d'information et à la déréglementation menée par les Etats. La thématique du développement durable (énoncée dans le cadre d'instances internationales) fut à l'origine plutôt centrée sur la thématique de l'environnement naturel et l'impératif de la préservation des écosystèmes naturels. Elle s'est progressivement intéressée à la ville, suite notamment aux travaux des démographes des Nations unies annonçant depuis le début des années 1990, l'avènement d'un siècle où la moitié de la population de la planète vivrait désormais en ville. L'organisation par les Nations unies de la Conférence Habitat II en 1996 à Istanbul avait pour objectif de sensibiliser dirigeants et responsables politiques à la nouvelle donne démographique. Aussi si le développement durable remonte à 1987, les travaux sur la ville durable émergent pour la majorité d'entre eux une décennie plus tard, dans la foulée d'Habitat II. C'est d'ailleurs au cours de cette période que la notion de « mega-cities » fut également instituée par les Nations unies afin de mettre en évidence l'émergence de nouvelles mégalopoles dans les pays du Sud en mettant en évidence leur poids démographique tout comme leurs emprises spatiales. Il est vrai que jusqu'il y a récemment l'urbanisation concernait principalement les pays riches et allait de pair avec la croissance économique, comme le rappelle Peter Hall notamment⁴.

Le dernier rapport du Programme des Nations unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) intitulé *L'Etat des villes du monde* a été publié au mois d'octobre 2008, précédant ainsi le quatrième Forum urbain mondial qui se déroule entre le 3 et le 6 novembre à Nankin en Chine. Il confirme les prévisions de l'ONU, le XXI^{ème} siècle sera donc bien urbain. Les pays en développement sont responsables de 95% de la croissance urbaine mondiale et absorbent 5 millions de nouveaux urbains chaque mois contre 500.000 dans les pays développés. Le rapport affirme que la croissance urbaine dans les pays en développement ne s'explique pas en raison de l'exode rural mais de l'accroissement naturel. Ces nouvelles entités urbaines enregistrent des niveaux d'inégalités de grande ampleur aussi bien dans les villes américaines comme New

York ou Los Angeles que dans des villes comme Abidjan, Nairobi, Sao Paulo, ou Johannesburg. Le coefficient GINI établi pour ces villes dépassent le seuil d'alerte, 0,4%. Les villes les plus égalitaires sont celles de l'Europe de l'Ouest. Le rapport indique clairement l'état de vulnérabilité des villes face au risque climatique (l'inondation ou encore la sécheresse) mais il met également l'accent sur la structure spatiale et morphologique de la ville pour expliquer l'ampleur de l'empreinte écologique au niveau de l'individu. La mégapole de Sao Paulo produit un dixième des émissions de la métropole de San Diego bien que cette dernière n'ait qu'un quart de la population de la première⁵.

LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE

La ville durable a souvent été interprétée comme les moyens d'appliquer le développement durable à la ville, soit comme une procédure visant à « injecter du développement durable » dans les opérations urbaines au travers de quelques programmes et normes. On parle alors de normes techniques (HQE chez nous, LEED aux Etats-Unis et BREEAM au Royaume-Uni⁶) en relation avec l'usage de matériaux et techniques performants pour assurer l'efficacité énergétique des bâtiments, d'un renouvellement de la gestion des déchets s'appuyant désormais sur le recyclage et le tri sélectif, de la réémergence du tramway dans la ville européenne ainsi que d'une prise en compte explicite du végétal dans le paysage urbain. En allant vite on peut dire que l'intitulé ville durable a fait l'économie d'une sérieuse réflexion sur la ville et son devenir, sur le développement urbain en relation avec la restructuration économique et les mutations sociales pour se limiter à infléchir les modes de faire à la marge. Ce point de vue s'avère certes plutôt critique mais il a pour seul objectif de souligner l'impératif de s'engager dans une réflexion prenant en compte le social et le culturel, l'économique et l'environnemental. Difficile en effet d'aborder la ville durable sans la replacer dans le contexte économique caractérisé depuis une trentaine d'années (date antérieure à la formulation du développement durable par les Nations unies) par la globalisation de l'économie mondiale définie comme une nouvelle étape du capitalisme (NEC). L'économie mondiale fait référence à la somme des PNB alors que l'économie globale correspond

⁵ Le rapport biennal publié par ONU-Habitat en octobre 2008 se veut le quatrième sur l'Etat des villes du monde. Il a un sous-titre intéressant, « Villes harmonieuses ». Il comporte 264 pages.

⁶ LEED (Leadership in Energy & Environmental Design) est une démarche relevant du US Green Building Council qui en janvier 2009 se transforme en USGBC (Green Building Institute) www.gbci.org. Pour plus de détails sur HQE consulter le site <http://www.agenda21france.org>. Quant aux Anglais ils se réfèrent au BREEAM (British Environmental Assessment and Tools), <http://www.breeam.org>.

à l'intensification des échanges de biens, de services, d'informations, de connaissances et de capitaux suite à la baisse des coûts du transport et à la diffusion des TIC (technologies d'information et de communication). La diffusion de la notion d' « économie globale » revient à l'économiste Theodore M. Levitt qui fut le premier à identifier l'étape « globale » du capitalisme dans un célèbre article de la revue *Harvard Business Review*, Mai-Juin 1983 « Globalization of markets », avant la publication de son ouvrage *The marketing imagination* (NY, The Free Press), 1983. Levitt n'a pas inventé le terme « globalisation » qui, d'après certains, remonte aux années 1940, mais il fut le premier à l'utiliser pour signifier les sérieuses mutations de l'entreprise parallèlement à l'avènement d'une nouvelle ère économique. Comme l'indique l'introduction du *Dictionnaire des mondialisations*, la globalisation représente tout simplement une nouvelle étape du capitalisme (NEC) et il importe de se donner les moyens d'expliquer cette dynamique à l'échelle urbaine.

Suite à Levitt et d'autres économistes, l'ouvrage de Saskia Sassen, *The Global city* (Princeton University press, 1991), représente certainement une étape majeure de la réflexion dans la mesure où il démontre l'articulation entre l'avènement de l'économie globale et le rôle de commandement joué par certaines villes, désormais qualifiées de villes globales. Sassen a insisté sur le principe de hiérarchisation inhérent à ce réseau urbain transnational fonctionnant à l'échelle mondiale mais ce qui paraît le plus pertinent pour la réflexion sur la ville durable c'est certainement le processus de métropolisation qui a été mis en évidence par la suite. La métropolisation se présente comme la face cachée de la globalisation s'opérant à l'échelle infra-nationale et revêtant une dimension territoriale. Elle signifie le changement d'échelle de la ville, soit le passage de la ville à l'urbain, elle implique une restructuration spatiale du marché du travail incluant le suburbain et le périurbain ainsi qu'une intensification des modes de consommation. Cette nouvelle morphologie urbaine qui s'étend au détriment des espaces naturels ou encore de terres agricoles a entraîné l'usage de nouveaux vocables comme la ville-archipel ou la ville métropolitaine (en France), la ville-région (au Royaume-Uni), ou encore l'*urban sprawl* aux Etats-Unis. Contrairement aux termes utilisés en Europe, le vocable *urban*

sprawl est assez péjoratif et souligne le manque de structure ou encore l'impression de désordre que suggère ce magma urbain.

Dans le cadre de ce rapport l'expression « scène urbaine » ou encore le terme « urbain » tout court seront utilisés de manière non différenciée dans la mesure où ils permettent de faire référence aussi bien à la dimension morphologique qu'à l'organisation interne de ce tissu ou magma urbain qui intègre désormais la ville, le suburbain et le périurbain. L'expression « scène urbaine » est utilisée à la suite d'Olivier Godard et celui d'urbain, relativement neutre, a été légué par Henri Lefebvre il y a quarante ans environ.

LE CADRE THÉORIQUE

L'étude se propose de répondre à l'interrogation « Qu'est-ce qui institue l'urbain durable ? » et de ce fait ne dissocie pas la notion de durabilité de celle de territoire. L'urbain durable est ici appréhendé non seulement comme la mise en œuvre de nouveaux outils de l'aménagement urbain et de ses réseaux allant dans le sens de la compacité mais comme une modalité de régulation de la nouvelle étape du capitalisme (NEC) allant dans le sens de la globalisation. L'urbain durable prenant en compte l'environnement naturel, la cohésion sociale, la dimension culturelle ainsi que la dynamique économique se présente alors comme la traduction institutionnelle de l'entité urbaine existante dans le but d'assurer les conditions de vie optimales pour les générations futures. Afin d'argumenter et de développer ce positionnement épistémologique, le rapport se divise en trois parties. La première partie analyse le passage de la thématique du développement durable à celle de la ville durable dans le contexte européen tout en soulignant la contribution limitée des Anglo-Américains préférant utiliser les expressions d'*urban sustainability*, *green city* et *green urban world* plutôt que *sustainable city*⁷. Ce choix s'explique probablement en raison de la faible valeur symbolique de la ville dans l'imaginaire contrairement à l'Europe. Il est vrai que l'histoire de la ville européenne est peu similaire à celle de la ville américaine, comme l'indique l'historien de la ville Leonardo Benevolo. La deuxième partie décline les trois volets du développement durable (l'économique, le social

⁷ Jennifer Wolch « Green Urban Worlds », *American Association of Geographers*, 97(2), 2007, 373-384.

et l'environnemental) en prenant en compte les mutations intrinsèques à l'urbain en relation avec la nouvelle étape du capitalisme et de ce fait légitime l'usage de l'expression urbain durable ainsi que la nécessaire combinaison à faire entre durabilité, territoire et échelle. La troisième partie souligne les trois enjeux majeurs de l'urbain durable qui sont la réémergence de la figure du piéton, la distinction entre intérêt général et bien commun ainsi que son architecture institutionnelle. La conclusion pose l'impératif d'une invention politique comme fondement de l'urbain durable.

I- DU DÉVELOPPEMENT DURABLE À LA VILLE DURABLE

La notion de développement durable a été utilisée dès les années 1980. Toutefois la diffusion universelle de cette notion revient à Madame Gro Harlem Brundtland (premier ministre de la Norvège) qui en 1987 était présidente de la Commission Mondiale sur l'Environnement et le Développement (CMED). Le développement durable ne se veut ni un concept ni une théorie mais il évoque avec force le principe d'une nouvelle perspective pour l'action publique et privée et ce à différentes échelles territoriales. Rappelons toutefois que l'idée du développement durable se retrouve déjà, dès les années 1960, dans quelques ouvrages qualifiés de « fondateurs ». Aussi avant d'analyser les enjeux du rapport et d'explicitier le passage du développement durable à l'urbain durable, cette première partie traitera de la genèse scientifique du développement durable.

1.1- GENÈSE SCIENTIFIQUE : UN OUVRAGE ET DEUX RAPPORTS

Evoquer les préludes du développement durable revient à faire référence à une œuvre majeure du XXème siècle, *Silent Spring* rédigé par la biologiste américaine Rachel Carson ainsi qu'à deux rapports, le premier diffusé par les Nations unies et le second par un think tank. Le premier rapport fut rédigé par Barbara Ward et René Dubos, s'intitule *Report on the Human Environment*, traduit en français par *Nous n'avons qu'une terre* et le second qualifié de rapport Meadows & al. Et traduit en français par *Halte à la croissance ?*

Silent Spring (1962)

L'ouvrage *Silent Spring*, (le printemps silencieux) fut publié en 1962. Il remet en cause l'usage abusif des pesticides (dans l'agriculture notamment), identifie la question de la pollution de l'environnement (en raison de l'usage de produits chimiques) et aborde la thématique de la biodiversité. La biologiste Rachel Carson fut la première à s'élever contre l'idéologie de la production. Elle a influencé de nombreux

chercheurs au cours des années et a été saluée par la presse américaine. Suite à la parution de cet ouvrage et sous la pression d'une opinion publique encore limitée à quelques intellectuels, le président Kennedy a demandé à la Science Advisory Committee de revoir avec attention et vigilance les normes des administrations fédérales dans l'usage des pesticides.

One planet Earth, Nous n'avons qu'une terre (Nations unies, 1972)

Dix ans plus tard, Barbara Ward et René Dubos signaient ensemble un rapport résultant d'une collaboration intense entre 70 personnalités du monde de la recherche, à la demande du secrétaire général de la Conférence des Nations unies sur l'environnement humain, Maurice F. Strong. Ce rapport était destiné à la Conférence des Nations unies de Stockholm de 1972 et il fut publié en France chez Denoël. Les deux rapporteurs étaient en fait d'éminents chercheurs aux parcours différents mais complémentaires : Ward (1914-1981) avait une connaissance approfondie des questions liées au développement et avait progressivement intégré la question de l'environnement après avoir établi une corrélation entre la répartition des ressources planétaires et le richesse des pays. Dubos avait une formation d'agronome et avait contribué à la mise au point de l'antibiotique.

Dans ce rapport, les auteurs partent du principe que l'être humain est perçu comme un élément a priori perturbateur du système écologique de la terre et s'interroge sur son avenir. Ils défendent alors le principe d'une gestion prenant en compte les générations futures:

« L'homme doit accepter la responsabilité de la gestion de la terre. Le mot gestion implique qu'il s'agit de l'administrer pour le compte de quelqu'un d'autre. ...il revient de définir ce qui devrait être fait pour que la terre reste un lieu où les êtres humains puissent vivre, non seulement maintenant, mais aussi au cours des générations futures »

(Introduction de l'ouvrage de 1972, p.14).

Les auteurs du rapport revendiquent l'instauration d'un ordre planétaire mais en respectant le principe de la souveraineté nationale. L'ordre planétaire dépend d'abord de la capacité et de la volonté de chaque Etat de respecter le système écologique :

« Deux conseillers suggèrent que l'on ne fera de grands progrès ni dans le développement économique, ni dans l'amélioration de l'environnement, avant que chaque pays ait appris à gérer individuellement son propre système écologique. »

(Cinquième partie de l'ouvrage de 1972, p.298)

Les auteurs s'interrogent sur les émissions de gaz carbonique, susceptibles d'augmenter les températures de la surface de la terre, et ainsi de contribuer au réchauffement de notre planète. Ils évoquent alors le risque d'une accentuation d'un phénomène a priori naturel.

« Ce risque est accru par la possibilité qu'un changement de ce genre ne se produise parallèlement à une tendance latente du globe, indépendante de l'action humaine et que celle-ci ne ferait que renforcer ».

(Cinquième partie de l'ouvrage de 1972, p. 318)

Dès 1972 dans le cadre de la Conférence de Stockholm organisée par les Nations unies, l'incertitude liée aux effets accumulés du gaz carbonique pour la survie de l'humanité sur la planète Terre est clairement exprimée.

Le rapport Meadows (Club de Rome, 1972)

Rédigé sous la plume du chercheur britannique Meadows et de ses collègues au sein du think tank Club de Rome -créé en 1968 à l'initiative d'un italien Aurelio Peccei et d'un britannique Alexander King-, il fut publié en 1972 et traduit en français *Halte à la croissance ?* Ce rapport bien documenté s'insurgeait contre le gaspillage des ressources naturelles au service de la croissance industrielle et soulignaient le caractère non renouvelable des richesses naturelles. Il fut suivi deux ans plus tard par un second rapport aussi explicite intitulé *Sortir de l'ère du gaspillage*, remettant cette fois-ci en cause la société de consommation.

Le rapport des Nations unies, *One planet Earth*, dessine déjà les contours de la notion de développement durable ancrée autour de la notion de « générations futures » tout en revendiquant la responsabilité de l'Etat pour éviter les effets d'un changement climatique provoqué par les émissions de CO². Depuis la conférence des Nations unies pour l'environnement humain de juin 1972 à Stockholm, la thématique de l'environnement naturel n'a cessé d'acquiescer une visibilité croissante dans la recherche en sciences sociales et humaines mais également dans les relations diplomatiques. La Déclaration de Stockholm en 1972 fait de la protection de l'environnement une question d'importance majeure et elle est à l'origine de la création du Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE).

1.2- LE RAPPORT BRUNDTLAND (CMED) : LES INSTANCES INTERNATIONALES

La notion de développement durable -inscrite de manière explicite dans le fameux rapport de Mme Brundtland- émane de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement (CMED), une commission oeuvrant dans les années 1980 au sein de l'institution des Nations unies. Le rapport de cette commission également connu sous le nom de rapport Brundtland (1987) met l'accent sur la finitude de l'environnement naturel -dans la continuité des deux Conférences des Nations unies, celle de 1972 sur l'environnement et celle de 1976 (Vancouver) sur les établissements humains- et conceptualisa la notion de développement durable. La présidente de la commission Madame Gro Harlem Brundtland - une norvégienne travaillant sur les rapports entre la santé et l'environnement- est reconnue pour avoir toujours défendu le principe d'une prise en compte explicite de l'environnement dans les politiques publiques- et dans le cadre de son travail avec des experts représentant différents pays, elle élabore ce rapport portant son nom, mettant l'accent sur l'impératif d'une articulation entre les politiques menées par les Etats afin d'assurer certes la préservation de la planète terre mais également la survie de l'humanité. Désormais, les écosystèmes sont intégrés dans les politiques économiques et sociales et cette articulation entre les trois registres que sont l'environnement

naturel, le social et l'économique est devenue la référence universelle de l'action collective.

Le développement durable est alors pensé dans un cadre institutionnel que l'on peut qualifier d'international ou encore d'intergouvernemental. Il est défini « comme un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs⁸ ». En 2008, le secrétaire général des Nations unies, Monsieur Ban Ki-moon, continue à privilégier la réflexion et les négociations autour de cette notion de développement durable perçue comme un moyen, d'une part d'assurer la paix dans un monde en cours de globalisation et, d'autre part de permettre aux pays pauvres de faire face au changement climatique. Le rapport Brundtland a amorcé ainsi une dynamique au sein des Nations unies qui s'est notamment traduite par l'organisation de la Conférence de Rio en 1992 et par les discussions afin d'aboutir à un accord international, le protocole de Kyoto. Cet accord qui a été signé en 2005 et qui inclut les pays riches (soit le G7 à l'exception des Etats-Unis⁹), se propose de stabiliser sur la période 2008-2012 les émissions de gaz à effet de serre (gaz à effet de serre). Le président des Etats-Unis a refusé de signer cet accord parce qu'il n'incluait pas les puissances émergentes comme la Chine qui, si l'on se réfère aux statistiques de l'Agence Internationale de l'Energie, sont d'importants pollueurs.

Principaux pays émetteurs de CO² en 2005

USA = 5 817 millions de tonnes (5% de la population mondiale)

Chine = 5 060

Russie = 1 544

Japon = 1 214

Inde = 1 147

Allemagne = 813

Canada = 549

Royaume-Uni = 530

Total de CO² émis dans le monde = 27.136 millions

Source : Agence Internationale de l'Energie

8 Consulter le site des Nations unies, <http://www.un.org/french/> ainsi que ceux de la Direction Interministérielle au DD <http://www.ecoresponsabilité.environnement.gouv.fr> et du comité français de la Décennie des Nations unies pour un Développement durable sous la direction du professeur Michel Ricard. Ce comité a organisé une Conférence Internationale à Bordeaux les 27/28 et 29 octobre 2008 intitulée « Agir ensemble pour éduquer au développement durable ».

9 L'Etat fédéral américain a refusé de signer ces accords de Kyoto parce qu'ils n'incluaient pas la Chine. .

A la suite de ce premier engagement multilatéral en cours d'actualisation pour la période post-2012, le président des Etats-Unis a réussi à inclure les puissances émergentes dans les négociations. Pour lui il faut que l'ensemble des pays qui sont responsables de 80% des émissions de gaz à effet de serre et de 80% de la consommation électrique, s'efforcent de briser le lien entre croissance économique et gaz à effet de serre. On parle alors de « découplage » entre croissance économique et pollution. Après la réunion du printemps 2008 à Paris limitée à quelques pays, les ministres de 150 Etats se sont retrouvés au mois d'Août 2008 à Accra (non loin du bassin forestier du Congo) afin de préparer la réunion de Poznan (Pologne) prévue pour décembre 2008, sous la direction d'Yvo de Boer, le secrétaire exécutif de la Convention des Nations unies sur les changements climatiques (CNUCC). Ces réunions doivent conduire à un accord international à Copenhague en 2009 destiné à prendre la suite du protocole de Kyoto qui se termine en 2012. Ce futur accord ne se limite pas à un plafond de gaz à effet de serre à ne pas dépasser pour inclure un volet sur la déforestation dans le monde, ainsi qu'une entente sur la transmission des brevets et des transferts de technologie en vue de réduire les gaz à effet de serre.

Aussi comme l'entendent les Nations unies, il revient à chaque Etat de dessiner sa stratégie nationale pour réduire les émissions de gaz à effet de serre. Cette tâche a été dévolue en France au Comité interministériel au développement durable (CIDéveloppement durable) qui a ainsi établi la *Stratégie Nationale du développement durable* en 2003. Parallèlement à ces accords de Kyoto, certains Etats ont commencé à établir des rapports de type Plan-Climat afin de réduire la production de gaz à effet de serre ainsi que la dépendance énergétique tout en prenant en compte les risques (notamment humains) liés au changement climatique. Les experts du GIEC (Groupe Intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat) sont en effet catégoriques sur la thématique du changement climatique¹⁰. Seules quelques divergences existent sur le poids des activités humaines dans ce changement climatique.

Les travaux du GIEC (2007)

Depuis plusieurs années, les chercheurs du GIEC (400 délégués) n'ont cessé de réunir des chiffres mettant en évidence l'avènement d'un changement climatique. Ils se sont réunis pour la dernière fois à Valence (Espagne) pour achever le rapport, ensuite, il a été remis aux chefs d'Etat, lors de la conférence de Bali (Indonésie) en décembre 2007. A l'occasion de cette rencontre, les chefs d'Etat ont commencé à travailler sur les futures négociations en vue d'un accord prenant la suite du protocole de Kyoto qui expire en 2012. Le rapport du GIEC a affirmé une fois de plus qu'onze des douze dernières années figurent parmi les douze années les plus chaudes enregistrées sur la planète depuis les premières mesures instrumentales remontant au début du XXème siècle.

Certains observateurs estiment que le GIEC placé sous la tutelle du PNUE et de l'OMM (organisation météorologique mondiale) n'est pas assez influent auprès des décideurs politiques.

Les rapports du PNUE (2007) et du PNurbain durable (2007)

Le rapport du PNUE baptisé « GEO4-Avenir de l'environnement mondial » et publié en 2007 (soit vingt ans après le rapport Brundtland) dresse un tableau alarmant de la situation écologique de la planète. Les indicateurs sont au rouge : les concentrations de gaz carbonique dans l'atmosphère ont augmenté d'un tiers depuis vingt ans, les populations d'amphibiens ont été divisées par deux (ce qui porte atteinte à la biodiversité), la désertification des sols s'accroît...Le rapport précise en outre que « crise écologique » et « crise sociale » s'articulent. En effet les aléas environnementaux augmentent et affectent en priorité les pauvres, les femmes et les peuples indigènes. Il est vrai que le PNUE est concerné par l'évolution démographique et souhaite que la population mondiale ne dépasse pas 8 milliards d'individus à l'horizon 2050¹¹.

Le rapport du PNurbain durable également remis aux chefs d'Etat pour la conférence de Bali de décembre 2007, confirme l'inégalité

¹¹ Consulter le rapport <http://www.unep.org/geo>

des peuples face au réchauffement climatique. Intitulé, *Un impératif de solidarité humaine dans un monde divisé*, on y lit : « Nous assistons en direct à ce qui pourrait s'avérer être le début d'une régression considérable du développement humain ». Le rapport insiste sur la thématique de la croissance des inégalités entre les pays, notamment pour les 40% de la population mondiale les plus pauvres et concernés par le changement climatique. L'empreinte écologique d'un habitant varie également d'un pays à un autres. Un habitant des Etats-Unis émet en 2004 21 tonnes de CO2 dans l'atmosphère, un Européen 6 tonnes, un Chinois 3,8 tonnes, un habitant du Bangladesh ou un Ethiopien, 0,1 tonne. Pour le PNurbain durable, le rapport indique clairement que l'aide à l'adaptation aux changements climatiques sont dérisoires (220 millions de dollars) alors même que l'aide globale au développement stagne malgré toutes les promesses.

« L'une des plus rudes leçons qu'enseigne le changement climatique, c'est que le modèle économique de la croissance et la consommation effrénée des nations riches sont écologiquement insoutenables ».

La thématique du développement durable a dans une certaine mesure été préconisée par des chercheurs scientifiques comme Rachel Carson, Barbara Ward et René Dubos dans les années 1960/1970. Toutefois cette préoccupation n'a commencé à s'imposer dans l'opinion publique mondiale que grâce aux instances internationales, les Nations unies et ses différentes agences qui ont d'une part été à l'initiative d'une Conférence (Stockholm en 1972) et de la rédaction d'un rapport de portée mondiale. Ces instances internationales ont alors incité les Etats à mettre en place des politiques publiques visant à diminuer la dépendance énergétique, à prendre en compte l'environnement dans le calcul économique. Les villes européennes se sont également saisies du dossier développement durable.

1.3- LES DEUX CHARTES EUROPÉENNES : AALBORG (1994) ET LEIPZIG (2007)

La thématique du développement durable a été appropriée par les villes européennes qui, au mois de mai 1994, ont mis au point la *Charte d'Aalborg* dans le cadre de la Conférence européenne sur les villes durables. Après avoir confirmé que plus de 60% de la population européenne de l'époque résidaient dans des villes de plus de 50.000 habitants et qu'il devenait important de « penser le développement durable pour la ville », la Charte d'Aalborg a été adoptée par les participants à la conférence européenne sur les villes durables qui s'est tenue à Aalborg au Danemark le 27 Mai 1994. Elle a été suivie en 2007 par la Charte de Leipzig, une charte signée par les Etats membres.

La Charte d'Aalborg ou l'invention de l'expression ville durable et du terme « durabilité »¹²

La *Charte d'Aalborg* s'organise autour de trois parties : (1) Déclaration commune : les villes européennes pour la durabilité (2) Campagne des villes européennes pour la durabilité et (3) Participation au processus local de l'Action 21 : plans locaux d'action en faveur de la durabilité.

La première partie liste 14 éléments de l'action publique à prendre en compte pour s'inscrire dans la durabilité. Elle part du principe que nos modes de vie urbains sont responsables de nombreux problèmes environnementaux mais que les villes ont également la capacité de faire évoluer les habitudes de vie, de production et de consommation. Aussi la section 2 de la déclaration souligne le principe d'un maintien du capital naturel et de la biodiversité, la section 3 incite toute ville à se doter d'un plan local de durabilité et la section 4 maintient que la durabilité est un processus d'innovation et d'équilibre, c'est-à-dire qu'elle exige un retour d'informations sur l'ensemble des activités, celles qui favorisent l'écosystème et celles qui s'en écartent. La section 7 affirme le principe d'une justice sociale, la section 9 fait référence à la mobilité et la section 12 (dernière section) réaffirme le principe de l'autogestion de la ville pour mettre au point un plan d'action local intitulé depuis Rio, « Actions locales 21 ». Aussi la durabilité se définit

¹². Voir le document dans les Annexes.

d'abord comme une prise en compte des écosystèmes naturels sans pour autant oublier le principe de la justice sociale ainsi que la mobilité. Pour ce qui concerne la mobilité, il est question de réduire la « mobilité forcée » et l'usage inutile des véhicules motorisés afin d'opter pour le vélo, la marche et les transports publics. Ce qui paraît raisonnable comme objectif.

La deuxième partie de la Charte d'Aalborg intitulée « campagne des villes européennes pour la durabilité » se limite à présenter les moyens de diffusion des informations concernant les politiques et opérations d'aménagement menées par les villes durables et se propose d'organiser un prix annuel de ville durable. La troisième partie qui traite plus particulièrement de l'Action 21 s'inscrit dans la logique du sommet de Rio de Janeiro. Elle évoque donc la notion de « plans locaux en faveur de la durabilité » et se propose de lui donner un contenu d'ici 1996. Le contenu sera défini sur la base des objectifs présentés dans la première partie de la Charte. La deuxième conférence européenne sur les villes durables s'est déroulée à Lisbonne en octobre 1996 et la troisième à Hanovre en 2000.

La Charte d'Aalborg se présente comme un document fort intéressant et innovant dans la mesure où il s'agit en fait d'une réinterprétation à l'européenne de ce qui s'est dit lors du Sommet de la Terre de Rio (1992) également intitulé Conférence des Nations unies sur l'Environnement et le Développement. Rappelons qu'à l'occasion de cette conférence, les Nations unies avaient fait preuve d'audace dans la mesure où les collectivités locales et les ONG étaient également invitées alors que les conférences des Nations unies ne s'adressent généralement qu'aux Etats membres. Ces deux groupes (collectivités locales et ONG) ont contribué à la rédaction du chapitre 28 de l'Action 21. Il est utile de préciser que le traité de Maastricht de 1992 avait déjà fait la promotion du développement durable. Sur le site du ministère, il est également affirmé que l'action en faveur des villes durables exige une certaine éthique, la territorialisation de l'action publique, le partenariat et la subsidiarité active.

A la suite des trois conférences des villes européennes pour les villes durables, le site du ministère de l'écologie présente quelques textes proposant quelques définitions de la « durabilité » (Cyria Emilianoff¹³) et les moyens d'atteindre la durabilité (Pierre Calame). Le texte sur la durabilité établit un parallèle avec le global : « *le durable est au temps ce que le global est à l'espace* » sans pour autant définir de manière précise et explicite les termes espace et global. Dans le premier texte, la ville durable est présentée à partir de trois caractéristiques sans aucune référence à la spécificité de la ville européenne.

-La ville durable est capable de se maintenir dans le temps. C'est une ville que les destructions ne parviennent pas à détruire et qui a des capacités de résistance. D'où l'introduction du long terme dans l'aménagement urbain afin d'éviter de se limiter à un urbanisme visant à maximiser les consommations.

-La ville durable fait référence au principe de la mixité sociale et fonctionnelle et met ainsi l'accent sur la qualité de vie. Elle s'appuie sur les avantages de la « proximité » pour éviter les coûts énergétiques, les coûts climatiques et les coûts pour la santé publique. On voit donc se profiler à l'horizon le principe de la compacité.

-La ville durable prend en compte les exigences formulées lors du Sommet de la Terre à Rio (Agendas 21) pour tenir compte de la notion d' « exportation », soit la capacité des villes ou des Etats à exporter les coûts du développement urbain sur d'autres espaces, d'autres écosystèmes ou d'autres générations. Le terme d' « exportation » évoqué n'est pas explicité, ce que l'on peut regretter dans la mesure où il se présente comme un élément central de la réflexion pour le développement durable comme pour la ville durable.

Le deuxième texte rédigé par Pierre Calame est plus court et se présente comme un guide pour l'action publique. Après avoir mis l'accent sur la question de l'éthique professionnelle, il met en évidence deux principes jugés indispensables pour penser et conceptualiser l'urbain durable : (1) la territorialisation de l'action publique entendue comme le renouvellement de l'action de l'Etat et (2) le principe d'un partenariat

entre les différents échelons territoriaux et avec les investisseurs privés. L'auteur souligne également combien ces deux principes doivent s'inscrire dans le cadre d'une « subsidiarité active » définie comme la capacité des acteurs locaux à imaginer des formes d'action collective et à les faire légitimer par l'Etat central. Ces deux phrases auraient certainement eu plus de pertinence si elles avaient été présentées de façon explicite de manière à évoquer leur éventuelle traduction dans l'action collective.

Les notions et principes évoqués dans les deux textes ne soulèvent a priori aucune controverse, ils sont conformes à ce que la plupart des acteurs pensent. Ils sont certes consensuels mais présentent le sérieux inconvénient de ne pas formuler la thématique de la ville durable de manière forte et stratégique en raison de leur intemporalité ou encore de leur négligence à l'égard de tout effort de contextualisation. Comment penser la ville durable tout en prenant en compte les contraintes de la phase contemporaine du capitalisme en cours de globalisation. En d'autres termes l'enjeu central qui revient à penser le durable à l'heure globale n'est nullement évoqué? Comment imaginer le durable à l'Age Global ou encore à l'heure des flux matériels et immatériels ? D'après le *Dictionnaire des mondialisations*, l'espace global correspond à l'espace de la connexion entre des acteurs (individus, entreprises, ONG, réseaux maffieux) indépendamment de toute localisation géographique. Le global renvoie aussi bien à l'espace virtuel façonné par les technologies de communication qu'aux capacités d'interaction des acteurs en temps réels. En d'autres termes comment imaginer un espace territorial durable à l'heure des flux et non uniquement des infrastructures organisées sous forme de réseaux techniques comme à l'heure du capitalisme industriel¹⁴ ? Utile de rappeler que l'expression développement durable a émergé à la fin des années 1980, à un moment où la dynamique de la globalisation avait déjà été identifiée par les économistes.

Dans la continuité de la Charte d'Aalborg, le MEE développement durable AT (Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de l'Aménagement des Territoires) a labellisé 32 nouveaux projets présentés par des collectivités ou leurs groupements en février 2008. Il met en valeur des projets de territoire qui s'inscrivent dans les

principes du développement durable et réalisent des actions concrètes en leur attribuant le logo créé à cette occasion, « Agenda 21 local France ».

AGENDAS 21 LOCAUX

Le cadre de référence national pour les projets territoriaux de développement durable et agendas 21 locaux, adopté en réunion interministérielle en juillet 2006, propose de regrouper les ambitions du développement durable

En cinq finalités essentielles :

- lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
- préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
- épanouissement de tous les êtres humains
- cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations
- dynamique de développement suivant des modes de production et de

consommation responsables

Et en cinq éléments déterminants concernant la démarche :

- une stratégie d'amélioration continue
- la participation des acteurs
- l'organisation du pilotage
- la transversalité des approches
- l'évaluation partagée

http://www.developpement-durable.gouv.fr/dveloppement_durable/agendas_21_locaux

La Charte de Leipzig (2007)¹⁵

La Charte de Leipzig prolonge le travail de réflexion déjà mené dans la Charte de Leipzig mais il va également plus loin dans la définition de ville durable sans pour autant éclaircir les enjeux de l'action publique. La Charte de Leipzig se distingue de la Charte d'Aalborg en ce qu'elle est un document émanant des Etats membres de l'Union européenne et non de la conférence des villes européennes. Ce qui a priori lui donne une plus forte légitimité. Le document fait usage de l'expression « développement urbain intégré » (DUI) perçu comme une condition indispensable de la ville durable. Le terme « intégré » renvoie en fait à la participation des habitants comme modalité de l'action. La Charte

¹⁵ Le document de la Charte de Leipzig est intégré dans la partie Annexe du rapport..

de Leipzig a été adoptée par les ministres européens en charge du Développement urbain qui, lors de leur rencontre du 25 novembre 2008 à Marseille, ont fait une déclaration commune visant à favoriser son application. Ils ont par ailleurs décidé d'accorder une attention particulière aux quartiers en difficulté et d'élaborer un « cadre de référence méthodologique » afin de permettre à terme une évaluation des programmes urbains. Un 'groupe à haut niveau' constitué de représentants des Etats membres, des institutions européennes, des réseaux de collectivités, des associations de professionnels établira ce cadre autour de trois 'thésaurus' : questions, bonnes pratiques et indicateurs et se basera sur les propositions et expériences d'un 'groupe villes' créés dans le cadre du programme Urbact II. Les résultats de ces travaux doivent être présentés au deuxième semestre 2010.

Pour le moment, la Charte se veut un document de recommandation intégrant deux parties. La première s'intitule « mieux tirer profit des approches politiques du développement urbain intégré » et la seconde « accorder un intérêt particulier aux quartiers urbains défavorisés ». Elle fait référence de manière explicite à l'impératif d'une modernisation des réseaux d'infrastructures et d'augmentation du rendement énergétique ainsi qu'à la nécessité de mener une politique d'innovation active dans le domaine de l'éducation et de la formation. Mais l'intérêt de la Charte ou encore son originalité par rapport à la Charte d'Aalborg provient de l'accent mis sur le territoire et l'échelle urbaine et sur l'usage de l'expression « région urbaine ». Il est alors question de renforcer la concertation au niveau de la « région métropolitaine », de se doter d'« espaces publics de qualité » et de renforcer l'économie locale ainsi que la politique locale du marché du travail. Ces trois objectifs de l'action collective sont mentionnés pour la première fois dans un document officiel mais ils présentent l'inconvénient de n'avoir pas été clairement définis. En effet qu'entend la Charte par « région urbaine » ? Quel sens donner à des espaces publics de qualité en dehors de toute référence à la mixité sociale et à l'architecture institutionnelle du politique ? Comment distinguer l'économie locale de la politique locale du marché du travail ?

II- LES ACQUIS DE LA RECHERCHE : L'URBAIN DURABLE

Cette deuxième partie de l'étude analyse les récents acquis de la recherche concernant aussi bien le développement durable que les mutations urbaines à l'heure de la globalisation de l'économie définie comme une nouvelle étape du capitalisme (NEC). Elle se propose ainsi de placer l'urbain durable à la croisée de deux courants de pensée et à partir de là de préciser les enjeux de l'urbain durable afin de contribuer à la réflexion sur les modalités opératoires d'une action collective (publique et privée) se donnant pour horizon le développement durable.

2.1- LE DÉVELOPPEMENT DURABLE N'EST PAS FRACTAL : IL INTÈGRE LES NOTIONS D'ÉCHELLE, DE TERRITOIRE ET DE PÉRIMÈTRE

Le développement durable n'est pas fractal et l'appréhender exige de le territorialiser. En d'autres termes des objectifs pensés à l'échelle planétaire ne sont pas forcément susceptibles de se décliner de manière universelle. D'où l'impératif de prendre en compte un territoire à une échelle donnée pour œuvrer vers un objectif développement durable et se donner des modalités opératoires.

Penser la durabilité au niveau local exige une inter- prétation stratégique

Cette phrase résume en quelques mots les avancées de la recherche au cours de ces dernières années. De nombreux chercheurs y ont contribué mais Olivier Godard fut certainement le premier dans notre contexte national à l'exprimer avec clarté dans un article paru dans *Pouvoirs Locaux*¹⁶. Après avoir rappelé que le développement durable ne renvoie pas à un contenu scientifique, il précise que le développement durable se limite simplement à cristalliser une référence normative relevant d'une axiologie sociale. Aussi le développement durable peut devenir synonyme de liberté ou d'équité. Godard explique par ailleurs que les échelles locales et régionales du développement durable ne peuvent

16 Olivier Godard a écrit de nombreux rapports sur le DD mais l'article suivant condense clairement sa pensée « Projets et recompositions par les échelles territoriales », *Pouvoirs Locaux*, N°34, III, 1997, 34-38..

se réduire à n'être que des lieux de transcription de problématiques planétaires comme la réduction de la production de gaz à effet de serre dans la mesure où le développement durable n'est pas fractal. En effet des contraintes ayant a priori une dimension absolue à l'échelle planétaire sont susceptibles de se décliner différemment aux niveaux local et régional et ainsi revêtir une « valeur relative ». Ce caractère non fractal s'explique en raison de la dynamique des territoires qui ne repose pas sur la somme de ses ressources mais sur la circulation des ressources, des informations, des biens et des personnes. Aussi toute tentative de représentation des contraintes planétaires au niveau local, exige en fait la médiation d'une « interprétation stratégique ».

Le développement durable qui se propose d'assembler valeurs (ou contraintes) relatives au développement économique, à la cohésion sociale et à la prise en compte des écosystèmes naturels ne peut donc se concevoir en dehors d'une vision stratégique formulée par les acteurs en présence. Le terme « acteur » peut paraître a priori assez vague mais les anglo-américains ont contribué à le préciser. Le développement durable fait en réalité référence à deux catégories d'acteurs, les *shareholders* (ceux qui détiennent la propriété foncière, les investissements ou le pouvoir légitime) et les *stakeholders* (ceux qui subissent l'impact des décisions prises par les premiers). Aussi toute procédure se donnant pour objectif le développement durable ne peut se passer des représentations véhiculées par les *stakeholders*, ceux qui a priori n'ont pas le pouvoir de décider. D'où l'intérêt d'un travail incluant des réunions publiques et prenant en compte les arguments présentés dans le cadre d'une mobilisation de la société civile (habitants, usagers, défenseurs de l'environnement).

Le développement durable pensé à l'échelle locale ou encore dans le cadre de la scène urbaine exige une interprétation stratégique impliquant l'ensemble des acteurs.

Le « contrat local » de la durabilité

La dimension territoriale du développement durable a également été soulignée de manière explicite par Bertrand Zuindeau et ses collègues

de l'Université de Lille, dans un ouvrage collectif où ils ont démontré combien le territoire ne peut se comprendre comme le cadre d'une simple inscription spatiale du développement durable¹⁷. Après avoir souligné la contribution du niveau local au développement durable planétaire, ils démontrent combien le développement durable n'acquiert de sens que lorsqu'il est territorialisé afin de s'inscrire dans un « contrat local ». Zuindeau définit la durabilité comme la qualité d'une « construction humaine, économique et plus largement sociale, propre à assurer dans le temps et dans l'espace, une exigence d'équité ». Le terme équité prenant en compte aussi bien l'équité « intragénérationnelle » qu'« intergénérationnelle ». Les modalités opératoires du développement durable ne peuvent avoir un caractère spatial et ne peuvent se limiter à une règle affirmant que les flux de pollution ne doivent pas dépasser la capacité d'assimilation des écosystèmes.

L'intérêt du travail conceptuel mené par Zuindeau et ses collègues réside ainsi dans la démonstration mettant en évidence le fait que les « règles opératoires » de la durabilité ne peuvent être élaborées et s'imposent comme norme en fonction des caractéristiques du territoire étudié. La référence explicite au territoire permet également d'aller plus loin et ainsi de comprendre combien l'exigence de durabilité s'inscrit aussi bien dans des règles internes au territoire considéré que dans des règles externes traitant par exemple des relations entre le territoire considéré, les territoires voisins et le reste du monde. Aussi la durabilité d'un territoire ne peut être obtenue au détriment de la durabilité des autres territoires plus ou moins proches ou plus ou moins lointains. Le principe d'équité n'est pas qu'intergénérationnel mais s'inscrit également dans une dimension interterritoriale.

A la suite de Godard et de Zindeau, on est en mesure d'affirmer que comme le développement durable n'est pas fractal, les « scènes du développement durable » ne peuvent être que des scènes d'articulation et de rencontre entre des contraintes « descendantes » (issues par exemple de l'Etat central, de l'Union Européenne, des organisations internationales ou tout simplement de la région) et des contraintes « ascendantes » issues du niveau local auquel il revient de trouver les conditions d'un vivre-ensemble prenant en compte les générations futures. Les scènes

du développement durable ne doivent pas uniquement composer du local avec du planétaire mais elles doivent également susciter des solidarités territoriales. Comme par ailleurs, il n'existe pas de modèle unique de durabilité, Zuindeau suggère l'usage de l'expression « contrat de durabilité » plutôt que de convention (généralement utilisée par les économistes) pour faire référence à l'élaboration d'une perspective de développement durable à l'échelle de la « scène urbaine ». La durabilité devient alors un « entremêlement » de normes et contraintes exogènes prenant toutefois corps au travers d'arrangements sociaux endogènes. Elle est aussi bien redevable des spécificités objectives du territoire (ressources naturelles, risques environnementaux, caractéristiques socio-économiques) que des représentations locales et enracinées, des modes de légitimité de référence et des rapports de force entre acteurs.

2.2- LA PERTINENCE DE L'ÉCHELLE MÉTROPOLITAINE

La ville moderne et réelle a peu à voir avec la ville préindustrielle ou encore industrielle. Elle a subi de profondes mutations liées (1) à la restructuration économique en liaison avec la globalisation de l'économie (déclin des emplois industriels au profit d'emplois tertiaires), à (2) la restructuration spatiale du marché du travail (se traduisant notamment par un allongement de la distance et du temps des déplacements tout en posant de manière dramatique le problème des personnes non-motorisées) et à (3) l'étalement urbain (tout territoire urbain inclut désormais la ville, le suburbain et le périurbain) se dessinant en dehors de toute limite ou de périmètre. Par ailleurs de nombreux chercheurs signalent le creusement des inégalités sociales infra-métropolitaines. Les inégalités sociales opposent moins les villes et certaines campagnes (comme durant le régime industriel) que les municipalités d'une aire urbaine donnée. A présent le terme de ville est d'ailleurs remplacé par celui d'« aire urbaine », une catégorie de l'INSEE correspondant à la fonctionnalité du territoire métropolitain et de ce fait incluant aussi bien les notions de bassins de vie que bassins d'emplois. Le territoire métropolitain est ici synonyme de ville-archipel, de ville-métropole ou encore de ville région (traduction française de *city-region* plutôt utilisé

par les chercheurs anglo-américains). Le territoire métropolitain est pertinent parce qu'il conjugue l'avantage comparatif, la cohésion sociale et spatiale ainsi que le souci de la préservation des écosystèmes.

L'avantage comparatif

Depuis vingt ou trente ans, l'économie est largement modelée par la globalisation définie comme une nouvelle étape du capitalisme (NEC) s'émancipant en quelque sorte du cadre national. Ce cycle de la mondialisation économique ne se réduit pas à l'internationalisation des flux financiers, des flux d'échanges de biens et de personnes (à l'image de la première globalisation 1870- 1914) parallèlement à la baisse du coût des transports. Il se traduit par l'avènement d'une économie globale (un segment de l'économie mondiale) sous le commandement de villes organisées dans un vaste réseau urbain. L'économie mondiale représente la somme des économies nationales ou encore des PIB alors que l'économie globale est indissociable de l'infrastructure Internet qui permet à des individus de communiquer et d'agir ensemble, indépendamment de leur localisation géographique. Dans ce contexte de globalisation où des chercheurs comme Saskia Sassen¹⁸ ont mis en évidence le rôle des villes, les économistes en ont déduit que l'« avantage comparatif¹⁹» qui depuis Adam Smith était principalement pensé à l'échelle nationale, aurait tendance à se décliner de plus en plus à l'échelle de la ville-métropole. Parmi ces chercheurs notons, Anne Lee Saxenian (1994), Claude Lacour et Sylvette Puissant (1999), Bernard Pecqueur et Hervé Gumuchian (2007).

Les économistes associent l'émergence de la NEC aux technologies de communication et d'information pour expliquer également sa financiarisation. Aussi la firme globale (qui peut avoir la taille d'une PME ou encore d'une multinationale) fonctionne désormais sur le principe de la segmentation de la chaîne de production et la quête d'une optimisation économique et financière de chacune de ces séquences. Elle est désormais identifiée par les expressions « entreprise modulaire » ou « entreprise-réseau », selon que l'on est économiste ou ingénieur. La dynamique de la firme globale est confirmée par les experts du commerce mondial qui estiment que 40% des biens échangés relèvent

18 Saskia Sassen, *La ville globale*, Descartes 1996, (traduction française de son ouvrage paru en 1991).

19 Anne Lee Saxenian, *Regional Advantage, 1994 & Regional Advantage in the global economy*, Harvard University press, 2006.

en fait d'échanges de produits au sein de l'entreprise, les échanges intra-firmes. A présent les échanges sont de moins en moins entre Etats-Nations qu'entre « régions » ou « villes-métropolitaines », c'est à dire des configurations agglomérées de grande taille et non-conforme au traditionnel découpage territorial. A l'heure de l'économie globale, le modèle type ricardien de l'échange international à base d'« avantages comparatifs » se situant principalement à l'échelle nationale, se vérifie de moins en moins.

Au principe d'un « avantage comparatif » national se substitue *l'avantage comparatif* à l'échelle de la ville-métropolitaine ou encore *l'avantage différenciatif* pour reprendre les termes du géographe spécialiste de l'économie, Bernard Pecqueur. Les territoires infra-nationaux peuvent choisir de s'inscrire dans la logique du marché ou encore échapper aux lois de la concurrence (lorsqu'elles sont impossibles à suivre) en visant la production pour laquelle ils seraient (dans l'idéal) en situation de monopole. La mise en évidence de l'avantage comparatif se déclinant à l'échelle infra-nationale remet en cause le découpage par systèmes productifs nationaux. En effet les initiatives ne résultent pas d'une politique centralisée au niveau de l'Etat mais d'un groupe d'acteurs mobilisés pour résoudre un problème productif. Cette situation n'a plus rien à voir avec le régime industriel où l'Etat par le biais notamment de ses investissements dans les infrastructures et les réseaux de transports, était en mesure de faire baisser les coûts du transport et ainsi assurait une répartition optimale de l'activité industrielle sur l'ensemble de son territoire.

De la cohérence spatiale à la cohésion sociale : la réflexion de St Paul Minneapolis (Minnesota) et de Portland (Oregon)

La globalisation est à l'origine de mutations économiques qui, dans les pays riches, se traduit par une désindustrialisation (parfois au profit d'une tertiarisation de l'emploi) entraînant des délocalisations (au profit des pays dits émergents) et favorisant ainsi le chômage de longue durée. La disparition de l'emploi industriel touche principalement les quartiers populaires (quartiers de cités et grands ensembles) et entraîne de sérieux

problèmes sociaux. Mais la restructuration économique au profit d'une tertiarisation de l'emploi entraîne également une restructuration de la structure spatiale du marché du travail (au sein de l'entité urbaine) qui n'a plus rien à voir avec la période antérieure. Autrefois les emplois industriels étaient principalement concentrés dans des zones localisées à la limite entre la ville-centre et les banlieues proches, comme l'atteste l'expression de « faubourgs industriels ». A présent les emplois ne répondent plus vraiment à la logique de la concentration spatiale (en dehors bien entendu de quelques quartiers comme la Défense) mais se trouvent dispersés sur l'ensemble du territoire de la ville-métropole. Les emplois (aussi bien industriels que tertiaires) sont ainsi localisés dans la ville centre, dans les banlieues et dans le péri-urbain. Les Américains utilisent ainsi le vocable d'*edge cities* pour souligner le côté suburbain de certain centres d'affaires et le vocable d'*edgeless cities* pour mettre en évidence la localisation diffuse des nouveaux emplois ou encore d'emplois transférés à partir du centre-ville.

La nouvelle répartition des emplois au sein du territoire métropolitain s'explique en raison de la localisation résidentielle des ménages (suburbain et périurbain), du développement des infrastructures de transports (investissements publics), de la stratégie spatiale des entreprises cherchant à optimiser les coûts de leur localisation (en prenant en compte le coût du foncier) ainsi que de la stratégie des collectivités locales et communes visant à attirer entreprises et ménages à hauts revenus. Grâce également à l'usage généralisé de la voiture et à l'investissement en faveur d'infrastructures variées, la croissance économique se traduit par l'émergence d'espaces urbains où la densité est faible. Aussi l'urbanisation s'est progressivement diluée sur un vaste territoire en dehors de toute notion de limite et de périmètre. On parle alors d'étalement urbain et les documents officiels comme les travaux de recherches s'interrogent sur les modalités à adopter pour « combattre » l'étalement urbain. Ces préoccupations s'inscrivent dans la continuité des travaux menés par deux chercheurs Newman et Kenworthy qui ont mis en évidence la relation exponentielle entre la consommation de carburant par habitant et l'étalement urbain. Aux Etats-Unis, les médias, les élus locaux et l'opinion publique s'interrogent sur la soutenabilité de

l'urban sprawl parallèlement aux travaux mettant en évidence les coûts et dysfonctionnements qu'il entraîne²⁰.

La dynamique de l'étalement urbain s'explique pour les raisons évoquées dans le paragraphe précédent mais également grâce à l'énergie déployée par les élus locaux des différentes municipalités concernées par la croissance économique. En effet pour attirer les activités de haute valeur ajoutée et les ménages aisés, les élus locaux pratiquent le « zonage fiscal ». Dans les villes-métropoles américaines et françaises, les municipalités se positionnent en situation de rivalité pour attirer complexes commerciaux et industriels et rejeter à l'extérieur du territoire municipal les activités peu désirables comme les usines de traitement des déchets ménagers, les infrastructures lourdes, le logement social ainsi que les services sociaux s'adressant aux sans domicile fixe. Tout plan d'aménagement, une responsabilité municipale reflète les choix stratégiques en vue d'une sélection des ménages et des activités. Aussi les élus des municipalités les plus aisés ont appris à externaliser les coûts sociaux et environnementaux au détriment des municipalités principalement habitées par des ménages appartenant aux classes populaires et à tirer profit de la dynamique économique qui se joue à l'échelle de la ville-métropole. Pour de nombreux spécialistes de la fiscalité locale, comme Alain Guengant, les ressources dépensées pour cette concurrence ne profitent pas à l'essor économique de l'ensemble de la ville-métropole mais ont tout simplement pour effet de déplacer l'activité d'une municipalité à une autre. La rivalité entre communes contribue in fine à l'étalement urbain ainsi qu'au renforcement des disparités spatiales entre communes.

La concurrence renforce même le cercle vicieux du déclin pour quelques municipalités : en effet, lorsqu'une municipalité perd une activité qui lui rapportait des dividendes fiscaux, elle doit soit augmenter son taux d'imposition afin de maintenir les services publics au même niveau, soit diminuer les services publics pour conserver le même taux. L'une ou l'autre de ces possibilités ne font que réduire les possibilités pour cette municipalité de rentrer dans la compétition pour augmenter ses ressources fiscales ou les conserver au même niveau. À cause de ce

20 Au cours de la décennie 1990, de nombreux rapports sur les coûts de l'étalement urbain ainsi que sur les notions de « smart growth » (croissance intelligente) ont été publiés. Notons le rapport rédigé sous la direction de Robert W. Burchell et al., *Costs of Sprawl*, 2000. Les chercheurs avaient alors bénéficié d'un sérieux soutien de l'Etat fédéral et plus précisément du vice-président Al Gore. Les huit années de l'administration Bush n'ont pas été favorables à la poursuite de ces travaux qui généralement sont plus limités à la notion de « greening ». On parle alors de « greening the city » de manière identique à « greening the industry ». L'usage de l'adjectif n'est pas sans rappeler l'urbaniste Ebenezer Howard qui défendait le double principe de « greenbelts » et de « garden-cities ». En ce début de 2009, l'administration d'Obama estime que le Changement Climatique est une contrainte qu'il faut désormais prendre en compte et de ce fait semble plus favorable à l'épanouissement de la notion de sustainability, même si celui-ci se fait sur un mode différencié par rapport à la notion européenne.

zonage fiscal et de la concurrence que se livrent les municipalités pour les ressources fiscales, les ménages et les individus qui ont le plus de besoins en termes de services publics, ont tendance à se regrouper dans des municipalités qui sont moins aptes que d'autres à générer du revenu afin de proposer ces services. À l'inverse, ceux qui peuvent se permettre de choisir leur lieu de résidence, et qui ont donc moins besoin de services publics, sont de plus en plus concentrés dans les municipalités qui ont su attirer le développement de vastes et luxueuses maisons et autres projets d'affectation des sols générateurs de ressources fiscales. Il résulte de ces deux tendances que le fossé ne cesse de s'agrandir entre d'une part les municipalités à faible capacité fiscale et coûts élevés, et d'autre part celles à forte capacité fiscale et faibles coûts. Les inégalités se mesurent en termes de « potentiel fiscal par habitant »²¹.

Aux Etats-Unis, le professeur Myron Orfield de l'Université du Minnesota à Minneapolis-St Paul, estime qu'appréhender la thématique des inégalités sociales dans l'absolu présente peu d'intérêt face à une démarche susceptible de mettre en évidence les disparités socio-spatiales des municipalités faisant partie de l'entité ville-métropole. Aussi à partir d'une série d'indicateurs comme le revenu des ménages, l'aide sociale aux familles déshéritées, le logement social, l'offre de repas gratuits dans les écoles, l'appartenance ethnique et raciale²², la population immigrée, Orfield a mis en évidence la dynamique de concentration des problèmes sociaux dans quelques municipalités de la ville – métropole. Il a démontré la pertinence d'une réflexion sur les inégalités infra-métropolitaines. Aussi le territoire de la ville-métropole se présente comme un cadre privilégié pour lire les inégalités sociales, les disparités spatiales et le processus de polarisation sociale avec des municipalités gagnantes et des municipalités perdantes. Orfield²³ ne se limite pas à dénoncer les disparités spatiales, il préconise des modalités d'action en privilégiant le principe d'un comité métropolitain composé de membres élus au suffrage universel. Seul un comité élu est en mesure de prendre des décisions visant à opérer une politique de redistribution fiscale entre les municipalités, à délimiter le territoire de la ville-métropole et à imaginer une stratégie de développement prenant en compte l'environnement naturel. La ville-métropole de Minneapolis-St.

21 Consulter les travaux d'Alain Guengant et de son équipe sur les inégalités fiscales, notamment «Analyse financière des collectivités locales», PUF - 1995.

22 La référence à l'appartenance ethnique et raciale s'explique dans un pays où la culture politique favorise et légitime, depuis plusieurs décennies, le principe d'une déclaration d'appartenance raciale et ethnique de tout individu vivant sur le sol américain, au moment du recensement.

23 Myron Orfield, *American metropolitics : The new suburban reality*, The Brookings Institution, 2002.

Paul a réussi à diminuer la pression fiscale de certaines municipalités en difficulté grâce à son programme de partage des ressources fiscales.²³

La restructuration spatiale du marché des emplois en faveur notamment des zones suburbaines et périurbaines accélère la dynamique de l'étalement urbain et par ailleurs pose problème pour les ménages ne disposant pas d'une voiture. En effet compte tenu de la diffusion territoriale des emplois, le tracé des transports en commun souvent dessiné au moment de la phase industrielle, ne permet pas aux personnes non motorisées de se rendre aisément sur leur lieu de travail. Aux Etats-Unis, la dépendance automobile a été largement étudiée par des chercheurs qui ont mis en évidence l'intérêt d'une offre de service à la mobilité comme dispositif accompagnant la réforme de l'aide sociale en 1996, réforme qui a pris en compte l'accès au marché du travail pour les personnes non-motorisées. Aux Etats-Unis où le travail est perçu comme un vecteur du lien social (parmi d'autres), l'expression « isolement social et spatial » a été largement utilisée à la suite du sociologue William Julius Wilson pour expliquer les incivilités dans les quartiers sensibles caractérisés par un taux de chômage largement supérieur à celui de la ville-métropole²⁴. On parle alors de *spatial mismatch* entre d'une part la localisation des entreprises et des emplois exigeant des qualifications peu élevées et d'autre part les quartiers où résident les personnes aux faibles qualifications.

A Portland dans l'Oregon, le principe d'une limite à l'étalement urbain a été décidé d'un commun accord entre l'Etat de l'Oregon et le conseil métropolitain de Portland élu au suffrage universel. Dans le but de préserver la nature face à l'urbanisation, l'Assemblée législative a voté dès 1973, le principe d'une limite spatiale à l'extension urbaine pour toutes les villes de l'Etat et à Portland, le *Metropolitan Service District* a mis en œuvre ce choix stratégique, en raison de sa responsabilité dans la politique d'aménagement urbain²⁵. L'expérience de Portland est intéressante parce qu'il ne s'agit pas d'une volonté de préserver l'environnement comme un choix en faveur d'une élite d'un rapport de forces entre promoteurs, industriels, associations d'environnementalistes et associations d'habitants autour de la notion de défense d'un patrimoine naturel et d'une identité. La capacité du

conseil métropolitain et de l'Etat à s'allier pour contenir l'extension urbaine sous la forme d'un péri-urbain illimité explique en grande partie l'attraction que la ville-métropole exerce depuis une vingtaine d'années pour les investissements concernant le secteur des technologies de communication et d'information. Portland détient le siège social de Nike mais elle est également devenue la « *Silicon Forest* ». De nombreux rapports et études ont démontré depuis que cette mesure politique n'a pas eu des répercussions négatives sur le marché immobilier. Les promoteurs ont tout simplement appris à travailler de manière différente en optant pour des lotissements d'une certaine densité en maintenant parfois le principe de la maison individuelle.

Se donner pour objectif de maintenir la cohésion sociale à l'échelle de la ville-métropole ne peut se faire en dehors d'un souci en faveur d'une cohérence territoriale. Ces deux objectifs soulignent clairement les enjeux que représentent les disparités spatiales entre municipalités. Assurer la stabilité économique et sociale à l'échelle du territoire métropolitain exige de repenser le cadre institutionnel.

La préservation des écosystèmes

Les derniers travaux du GIEC (Groupe d'experts intergouvernementaux sur le climat) qui traitent de la question du changement climatique à l'échelle planétaire, ont permis aux chefs d'Etat de prendre conscience de l'urgence de la situation et, de ce fait, d'accepter de se mettre d'accord au sein d'instances internationales pour discuter des modalités à prendre pour répondre à ces menaces. Cet engagement de l'Etat à l'échelle internationale a eu de sérieuses répercussions à l'échelle locale.

Des municipalités mènent ainsi des études pour identifier plus clairement les principales sources de la production de CO². On parle alors de « Bilan Carbone » dont le protocole a été mis au point par l'Ademe comme une étape indispensable pour se doter d'un Plan Climat local. L'objectif est double : réduire les émissions de gaz à effet de serre ainsi que la dépendance énergétique. Il est ainsi question de « décroissance énergétique » ou encore d'inventer les moyens d'assurer le découplage entre la croissance économique et le degré de pollution.

Une ville comme New York - à la suite notamment du documentaire réalisé par l'ancien vice-président des Etats-Unis et prix Nobel de la paix avec le GIEC, Al Gore - a pris conscience de l'impératif de repenser une partie des infrastructures (notamment souterraines) pour faire face à la montée du niveau de l'océan. La ville de Paris a de son côté établi le « Bilan Carbone », mis au point le « Plan Climat » et intégré les deux dans l'« Agenda 21 ». Lors de la dernière réunion des maires des grandes villes européennes oeuvrant dans le cadre d'*Eurocities*, des décisions ont été prises pour s'engager à réduire la consommation d'énergies et la production de GES²⁶.

Mais si les élus locaux sont désormais directement concernés par les nuisances urbaines (pollution de l'air ou nuisances sonores ayant une incidence sur la santé publique), la réduction des dépenses énergétiques, le traitement des déchets, l'adaptation au changement climatique (gestion des risques) et la prise en compte de la biodiversité, certains d'entre eux réalisent également que cette nouvelle dimension stratégique ne peut s'arrêter aux frontières du territoire municipal mais exigent l'accord des municipalités voisines. Par ailleurs l'opinion publique sérieusement secouée par les variations du prix de l'essence (pour des raisons géostratégiques) commence à s'interroger sur la pertinence d'une urbanisation se traduisant par un étalement urbain en dehors de toute limite et contraignant les habitants à faire des trajets de plus en plus longs, onéreux et par ailleurs sources de stress. L'étalement urbain se fait au détriment des espaces verts et naturels, au détriment des surfaces agricoles et de la biodiversité végétale et animale. Les chercheurs impliqués dans les thématiques de la justice environnementale ont par ailleurs mis en évidence la corrélation qui existe entre les inégalités sociales et les inégalités environnementales²⁷. En d'autres termes, les municipalités concentrant une majorité de ménages pauvres ou au chômage correspondent le plus souvent à des municipalités où les nuisances urbaines, les taux de pollution (air, eau) sont les plus élevés et où les questions de santé publique se posent de manière dramatique.

D'où l'interrogation : comment imaginer la ville-métropole en tant que « scène du développement durable » et ainsi éviter que le développement

durable se limite à une simple juxtaposition de mesures prises par chacune des municipalités composant l'aire urbaine alors que la recherche a mis en évidence la pertinence de l'échelle métropolitaine sur le plan économique, social et environnemental ?

2.3- LA VILLE-MÉTROPOLE : UNE « SCÈNE » DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ?

Après avoir intégré et croisé les avancées de la recherche sur le développement durable ainsi que sur les mutations urbaines, on est en mesure d'en déduire que la ville-métropole se présente comme une scène privilégiée du développement durable. La dynamique économique de nos territoires se joue désormais à l'échelle métropolitaine et des chercheurs ont démontré l'interdépendance économique entre les espaces centraux et suburbains de ce territoire. Aux Etats-Unis, les banlieues détiennent depuis une dizaine d'années environ plus de mètres carrés de planchers de bureaux que les CBD (central business district) localisés dans les quartiers centraux. Toutefois démontre Alex Schwartz, les entreprises localisées dans les centres suburbains ne vivent pas de manière autonome mais travaillent avec les entreprises localisées dans les CBD qui continuent de concentrer l'essentiel des services financiers et les services de haute valeur ajoutée²⁸. Il s'inscrit dans la lignée des travaux de Savitch et de ses collègues ainsi que de Wheeler qui face à des élus de villes-centres inquiets de voir disparaître des emplois au profit des banlieues ont tenté de souligner la complémentarité se jouant désormais entre les deux catégories d'espaces infra-métropolitains et au fil de l'analyse à démontrer la pertinence de l'entité ville-région pour les investissements publics et privés²⁹.

Les avancées sur la perspective du développement durable ont donné un sens à la « durabilité » en l'inscrivant dans un territoire donné et en l'associant à l'idée d'une stratégie de « contrat durable » se jouant dans l'espace démocratique. En évoquant l'importance de la « scène du développement durable » limitée à un territoire délimité, elles ont également souligné l'intérêt d'inscrire le contrat durable dans une vision

28 Alex Schwartz, « Subservient Suburbia: the reliance of large suburban companies on central city firms for financial and professional services », *Journal of the American Planning Association*, vol. 59, été 1993, 288-305.
29 Savitch H.V., D. Collins, D. Sanders et J. Markham "Ties that bind: central cities, suburbs, and the New Metropolitan region", Paper presented at the Annual meeting of the American Political Science Association, Chicago, 1992.

« interterritoriale ». En d'autres termes, la scène du développement durable ne se fabrique pas au détriment d'autres territoires. La recherche urbaine (géographes, sociologues et économistes) indique que la dynamique urbaine à l'heure de la globalisation de l'économie met en évidence la pertinence de l'échelle métropolitaine pour assurer l'avantage comparatif (attractivité territoriale), appréhender les inégalités sociales et environnementales et pour limiter l'étalement urbain et préserver les écosystèmes naturels. Aussi la ville-métropole présente toutes les spécificités pour devenir une scène privilégiée du développement durable. Mais pour répondre aux exigences de l'*accountability* (responsabilité) dans la fabrication de ce « contrat durable » tout en s'inscrivant dans l'espace politique démocratique, la scène du développement durable exige l'obtention d'une légitimité politique. En effet se doter d'une stratégie associant développement économique, cohésion sociale et spatiale et préservation des écosystèmes naturels tout en se présentant comme le garant de l'équilibre entre ces trois piliers ne peut se faire sur le mode de la gouvernance. La stratégie du contrat durable exige une forme de gouvernabilité.

La ville-métropole se caractérise par un émiettement des décisions concernant le développement durable en raison de la fragmentation municipale, la question de l'architecture institutionnelle s'avère incontournable. S'inscrire et s'affirmer dans les flux globaux en mettant en valeur son avantage comparatif (ou « avantage différenciatif »), assurer la cohésion sociale sur son territoire afin de maintenir une certaine compétitivité sur le long terme tout en prenant en considération l'environnement naturel et le changement climatique, se présentent comme trois objectifs exigeant un haut niveau de responsabilité. L'échelle métropolitaine se présente par ailleurs comme un territoire pertinent pour repenser les infrastructures techniques et imaginer des territoires « verts et bleus » pour reprendre la terminologie utilisée par Ann

Caroll Werquin³⁰. Le développement durable concerne trois secteurs économiques, le BTP, les transports et l'environnement, ce qui dans notre contexte national représentent 6,6 millions de personnes (emplois dans les administrations centrales, établissements publics et entreprises)³¹.

CONCLUSION : L'ÉCHELLE MÉTROPOLITAIN DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le développement durable n'étant pas fractal, l'invention de « scènes du développement durable » au sein du territoire national s'avère désormais une priorité au même titre que la volonté de faire en sorte que le marché reflète les coûts écologiques et que la production du cadre bâti et des réseaux techniques prenne en compte l'analyse du cycle de vie (ACV)³². Toutefois institutionnaliser des « scènes du développement durable » s'avère peu aisé dans la mesure où cet exercice exige une inscription démocratique dotée d'une forte légitimité (donc issue du suffrage universel) en mesure de combiner les intérêts de trois catégories d'acteurs et d'enjeux relevant de l'économique, du social et de l'environnemental. Quant au « contrat durable » susceptible d'être défini au sein d'une « scène » de développement durable, il ne peut s'affranchir d'une dimension interterritoriale. L'urbain durable (urbain durable) ne peut en aucun cas se réduire à une simple juxtaposition d'écoquartiers.

Aussi cette étude qui s'appuie sur les derniers acquis de la recherche urbaine suggère de faire de l'échelle métropolitaine une des « scènes » du développement durable en raison de sa pertinence pour articuler et assembler des éléments relevant d'une stratégie économique, sociale et environnementale. Les métamorphoses de la ville parallèlement aux mutations sociales, économiques et technologiques suggèrent en effet d'évoquer les termes d'urbain, de ville-archipel, de ville-métropole ou de ville-région à l'heure où l'« avantage comparatif » -expression utilisée par les économistes pour indiquer le degré d'attractivité d'un territoire par rapport aux flux d'investissements et autres- se joue à ce niveau. Le territoire métropolitain est complexe : il inclut la ville, les banlieues et le péri-urbain, trois catégories de tissus urbains se différenciant notamment au niveau morphologique par la densité du cadre bâti et l'importance du végétal. Par ailleurs il est indissociable de la question des déplacements ou encore de la mobilité perçue comme une de ses caractéristiques majeures.

³² Des chaires de type « écoconception » financées par de grandes entreprises rassemblent des centres de recherches afin de faciliter la démarche scientifique.

Maintenir et renforcer l'attractivité du territoire métropolitain tout en prenant en compte les disparités spatiales, les inégalités sociales et environnementales et en se souciant de l'équilibre des écosystèmes et des risques liés aux changements climatiques, exige des décisions stratégiques de la part d'acteurs politiques dotés d'une forte légitimité donc issus du suffrage universel. Faire de l'échelle métropolitaine l'une des « scènes » privilégiées du développement durable s'appuie sur les fines analyses de l'INSEE ayant mis en évidence la fonctionnalité de l'« aire urbaine » et ayant souligné les disparités spatiales infra-urbaines. L'invention d'une scène du développement durable à l'échelle de la ville-métropole ou de la ville-région se situe par ailleurs dans le prolongement de la réflexion européenne inscrite dans la Charte de Leipzig qui affirme l'exigence d'un développement urbain « intégré » associant les différents acteurs de l'urbain.

ANNEXES

1- Repères chronologiques du développement durable et de la ville durable

2-Repères bibliographiques

3- L'aménagement urbain au service du développement durable : Iconographie commentée

4- La Charte de Leipzig sur la Ville Européenne Durable, document établi le 24 mai 2007 par les Etats membres de l'Union Européenne

1- QUELQUES REPÈRES CHRONOLOGIQUES

1962, publication de l'ouvrage de la biologiste américaine Rachel Carson, *Silent Spring*, Houghton Muffin.

1972, Sommet de Stockholm, première conférence organisée par les Nations unies sur l'environnement. Création du PNUE et du PNurbain durable. Premier rapport de portée universelle, *One Planet Earth* rédigé par l'économiste d'origine britannique Barbara Ward et l'agronome d'origine française René Dubos, à l'occasion de la conférence de Stockholm.

1972, Rapport du Club de Rome (intitulé *Rapport Meadows* du nom du chercheur anglais. Ce rapport en langue anglaise fut traduit par l'intitulé, *Halte à la croissance ?* Il fut suivi par un deuxième rapport en 1974, *Sortir de l'ère du gaspillage*. www.clubofrome.org/ Ce think tank a fêté en janvier 2008 son quarantième anniversaire lors d'une conférence intitulée *Strategies for a Sustainable Planet*, avec comme invité d'honneur Kofi Annan, l'ancien secrétaire général des Nations unies.

1987, Rapport de Gro Harlem Brundtland, *Our common future*

1992, Conférence des Nations unies pour l'environnement et le développement à Rio de Janeiro, Sommet de la Terre

1994, Charte d'Aalborg, Conférence européenne sur les ville durable

1996, Conférence des Nations unies, Habitat II ou *City Summit* à Istanbul

2002, Conférence des Nations unies pour l'environnement, Johannesburg

2007, Charte de Leipzig établie par 27 Etats,

Bulletin Européen du Moniteur, La charte de Leipzig sur la ville européenne durable, Lundi 11 juin 2007 N°819.

2008, Déclaration du réseau de villes européennes (130 villes réparties dans 34 pays européens) en faveur du changement climatique

Eurocities Declaration on Climate Change, juin 2008 www.eurocities.eu

2009, Déclaration des ministres européens en charge du développement durable en vue de l'application de la Charte de Leipzig sur la ville européenne durable

2- REPÈRES BIBLIOGRAPHIQUES

Sur la base d'une sélection d'ouvrages de langue française et anglo-américaine, les repères bibliographiques intègrent aussi bien des rapports institutionnels, des numéros spéciaux de revues scientifiques, des sites web que des ouvrages et articles scientifiques. Ils sont classés chronologiquement, puis par ordre alphabétique d'auteur à l'intérieur de chaque rubrique. La plupart sont consultables à la bibliothèque du CRDALN (voir cote CDU). Certains sont consultables directement en ligne.

2.1- QUELQUES SITES WEBS

Ministère de l'écologie

<http://www.developpement-durable.gouv.fr>

Site du Grenelle de l'environnement

<http://www.legrenelle-environnement.fr/>

Comité 21. Site portail des démarches agenda 21 en France

<http://www.agenda21france.org/>

l'Observatoire national des agendas 21 locaux et des pratiques territoriales de développement durable

<http://observatoire-territoires-durables.org/>

Association 4D

<http://www.association4d.org>

2.2- Rapports publics et rapports de recherche institutionnels

Les contributions, rapports et documents du Grenelle de l'environnement

Consultables en ligne : <http://www.legrenelle-environnement.fr/>

2008

BESSIS, Bruno (coord.) ; ROUMEAS, Suzanne (coord.) ; PERROCHEAU, Christophe (coord.) ; FAUCHEUX, Franck (coord.)

FRANCE. MINISTERE DE L'ECOLOGIE, DE L'ENERGIE, DU DEVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE. PLAN URBANISME CONSTRUCTION ARCHITECTURE
FRANCE. MINISTERE DE L'ECOLOGIE, DE L'ENERGIE, DU DEVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE. PLAN URBANISME CONSTRUCTION ARCHITECTURE

Observatoire des bâtiments durables : les bonnes pratiques du développement durable dans le bâtiment en France.-

La Défense : PUCA, 2008.- 19 p., ann., plans, phot. coul., tabl.

Ce document présente le projet de mise en place d'un observatoire des bâtiments durables dont les objectifs sont d'identifier, de présenter et d'évaluer des bâtiments présentant des progrès significatifs dans un domaine particulier (énergétique, économique, évolutivité, usage, santé, eau, etc.). L'observatoire se fonde sur un travail de terrain et le développement d'une base de données en ligne, la production de fiches monographiques avec restitution des points forts des opérations selon cinq thèmes : qualité technique et environnementale, qualité économique de l'opération, qualité urbaine et architecturale, qualité d'usage, qualité de la direction et du pilotage du projet. Ces cinq thèmes sont développés dans le texte dans leurs divers aspects et composantes. Est aussi proposé en annexe le questionnaire destiné aux maîtres d'ouvrage, maîtres d'oeuvre, gestionnaires et usagers permettant de constituer les fiches monographiques.

CDU 62431

PERBEN, Dominique

FRANCE. ASSEMBLEE NATIONALE

Imaginer les métropoles d'avenir. Rapport au Président de la République.-

Paris : Assemblée nationale, 2008.- 79 p., ann., bibliogr. Collection : Rapports officiels

Afin de fournir les conditions à remplir pour que les métropoles françaises soient à la pointe de l'exigence de modernisation en terme d'attractivité et de développement durable dans la dynamique du Grenelle de l'Environnement,

le rapport formule 19 propositions à inscrire au sein d'une loi-cadre dont 10 mesures phares applicables à court terme. Ces propositions concernent en priorité les neuf plus grandes villes françaises : Paris, Lyon, Marseille, Lille, Toulouse, Nice, Nantes, Bordeaux et Strasbourg.

CDU 10-CROIS URB02 - 61715 ; CDU 61715

Consultable en ligne : <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/084000068/index.shtml>

2007

BUREAU, Dominique (préf.)

FRANCE. MINISTERE DE L'EQUIPEMENT. DIRECTION DES AFFAIRES ECONOMIQUES ET INTERNATIONALES ; FRANCE. MINISTERE DE L'EQUIPEMENT. DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME, DE L'HABITAT ET DE LA CONSTRUCTION ; FRANCE. MINISTERE DE L'EQUIPEMENT. PLAN URBANISME CONSTRUCTION ARCHITECTURE ; INSTITUT DES SCIENCES ET DES TECHNIQUES DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT POUR LE DEVELOPPEMENT. PARIS ; AGENCE FRANCAISE DE DEVELOPPEMENT ; INSTITUT D'AMENAGEMENT ET D'URBANISME DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE ; FRANCE. MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES. DIRECTION GENERALE DE LA COOPERATION INTERNATIONALE ET DU DEVELOPPEMENT
Villes en devenir : des clés pour comprendre et agir = Emerging cities : keys to understanding and acting = Ciudades en devenir: claves para comprender y actuar.-

Montpellier: Louma productions; Courrier de la Planète, 2007.- 79 p., fig., ill., biblio.

Sur six personnes aujourd'hui, trois vivent en ville dont deux dans une ville en développement. Ces chiffres illustrent l'ampleur du défi que représente le phénomène urbain dans le monde actuel et la pression croissante qu'il exerce actuellement à tous les niveaux dans les villes. Douze thèmes sont abordés dans cet ouvrage. Le premier traite de la connaissance et de la gestion des villes, le second des principaux domaines du développement urbain (logement, services essentiels, mobilité, sûreté, énergie, risques et patrimoine), le troisième sur les coopérations entre villes dans le dispositif international.

CDU 61329

CAVALLIER, Georges ; CADALBERT, Robert ; ANTONINI, Jean-Claude ;
TASCON MENNETRIER, Clotilde (coord.) ; HERVE, Edmond (préf.)

INSTITUT DES VILLES

Villes, santé et développement durable.-

Paris : La Documentation française, 2007.- 550 p., ann., cartes, notes, schémas, tabl., bibliogr. Collection : Villes et société.

L'institut des villes a rassemblé des élus locaux, des chercheurs, des professionnels de la santé, de l'urbanisme et de l'aménagement pour recueillir leurs contributions, leurs points de vue et expériences sur le thème de la santé et du développement durable à l'échelle urbaine. L'objectif est d'inciter les équipes municipales à agir en faveur de la santé dans une perspective globale d'amélioration du cadre de vie et du bien-être, en intervenant sur les nombreux facteurs environnementaux, économiques et sociaux associés au développement durable. Bien que les communes n'aient pas de compétences directe sur la santé, l'état étant le garant de la solidarité et de la cohésion sociale, les collectivités locales peuvent participer à l'action en faveur de ce bien commun. L'ouvrage présente les axes de réflexion sur la santé et le développement durable en six chapitres : un même enjeu de société, le rôle moteur des autorités locales, une coproduction territorialisée, la lutte contre les inégalités, associer les habitants et enfin, perspectives et prospective.

CDU 06-CONS03 - 61224

CENTRE D'ANALYSE STRATEGIQUE

Travaux préparatoires du Grenelle de l'Environnement, Partie1, La régulation par les pouvoirs publics, Partie 2, La responsabilité sociale des entreprises. 2007

Consultable en ligne : http://www.strategie.gouv.fr/article.php3?id_article=648

LECOMTE, Alain ; MAUGARD, Alain ; LAIGLE, Lydie ; VILLALBA, Bruno ;
HEBBERT, Michael ; GROUX, Annette ; SOUBEYRAN, Olivier ; DI CIOMMO,
Florida ; MAGRINYA, Francesc ; GIANNI, Roberto ; BOCQUET, Denis ;
PARAVICINI, Ursula ; DUBRIGNY, Jean-Loup

Villes durables en Europe : entre enjeux de territoires et objectifs de développement durable.-

Premier plan. N° 15, oct.-déc. 2007.- 27 p., phot., ill., schéma

Ce numéro propose les retranscriptions des interventions d'un colloque consacré aux villes durables en Europe. Après des exposés introductifs, une contribution traite des enjeux et perspectives des villes durables en Europe en évoquant les fondements et principes clefs de la ville durable, les formes d'organisation et la fabrique de la ville durable, le rôle des réformes législatives et institutionnelles, les difficultés et leviers d'action, les démarches et outils pour faire la ville durable, et quelques enjeux importants (maîtrise foncière, gestion du risque environnemental, équité sociale). Sont ensuite proposées des interventions offrant des regards croisés sur les exemples de Manchester et de Lille dans le domaine de la reconversion des friches et du développement de l'attractivité urbaine. Une deuxième série de contributions examine, à travers les exemples de Naples et Barcelone, comment articuler compacité, expansion et fluidité urbaine dans des contextes de villes méditerranéennes. Les deux dernières contributions sont consacrées aux pratiques de développement urbain en Allemagne, les auteurs évoquant plus ou moins brièvement les exemples de Munich, Berlin et Hanovre.

CDU 10-AD01 - 61722 ; CDU 61722

FRANCE. MINISTERE DE L'ECOLOGIE, DE L'ENERGIE, DU DEVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Spécial Grenelle de l'environnement.-

Bulletin de documentation de l'environnement. n°172, décembre 2007.- 289p.

Le Grenelle de l'environnement, lancé en mai 2007, a associé les représentants de la société civile, de l'Etat et des collectivités territoriales. Dans ce cadre, des programmes et des plans d'action ont été mis en place. Des groupes de travail ont été constitués et invités à réfléchir sur les thématiques du Grenelle. Le présent document référence l'ensemble des documents produits durant cette période, ainsi que l'ensemble des bibliographies produites sur les thèmes suivants : Aménagement durable, habitat, construction ; Transport ; Climat, énergie ; Biodiversité et ressources naturelles ; Santé environnementale ; Agriculture et environnement ; Gouvernance ; Développement écologique, compétitivité et emploi ; OGM ; Déchets.

CDU 10-AD00 - 62415 ; CDU 62415

OBSERVATOIRE DE LA VILLE

Formes d'habitat et densités urbaines : quelles opportunités pour la ville de demain ?.-

Paris : Observatoire de la Ville, 2007.- 63 p., cartes, fig., phot., bibliogr.

Collection : Les cahiers de l'Observatoire de la Ville

Après avoir montré que le choix des ménages français (la maison individuelle) s'oppose aux préoccupations économiques et environnementales des collectivités locales mais qu'il ne peut pas être ignoré des professionnels, aménageurs et promoteurs, quatre constats essentiels sont dressés à propos des densités et celles-ci sont définies. Douze propositions sont formulées pour augmenter les densités urbaines, elles peuvent se regrouper en trois catégories : celles afférentes aux centres-villes, celles relatives aux périphéries et tissus intermédiaires et celles qui peuvent s'appliquer à différentes parties des agglomérations et aires urbaines.

CDU 10-AD03 - 43932 ; CDU 43932

OBSERVATOIRE DE LA VILLE

**Quartiers (Les) durables : nouvel enjeu de la ville de demain ?
2e débat de l'Observatoire de la Ville, 3 décembre 2007. vol. 1)
Synthèse des débats. Vol. 2) Rapport.-**

Paris : Observatoire de la Ville, 2008.- 19 + 96 p., ann., phot., bibliogr.

Le débat s'organise autour de deux tables rondes : le quartier : laboratoire de bonnes pratiques du développement durable ? et les élus à l'épreuve du développement durable : quelles échelles, quels pouvoirs ? Le débat montre que les élus ne disposent pas toujours de réponses techniques alors qu'ils sont confrontés à des cahiers des charges exigeants. Il montre aussi que la mise en oeuvre de projets de quartiers durables nécessite l'implication des habitants dans une logique consultative et participative. Il aborde aussi la question des échelles territoriales. L'Observatoire de la Ville formule douze propositions à l'échelle nationale, à l'échelle de la ville et à l'échelle du quartier.

CDU 10-AD02 - 43906(1-2)

TAPIE-GRIME, Muriel (dir.) ; BLATRIX, Cécile ; MOQUAY, Patrick
FRANCE. MINISTERE DE L'ECOLOGIE, DE L'ENERGIE, DU

DEVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE. PLAN URBANISME CONSTRUCTION ARCHITECTURE

Développement durable et démocratie participative : la dynamique performative locale.-

La Défense : PUCA, 2007.- 172 p., ann., tabl., bibliogr.

Compte-rendu d'une recherche sur les conditions et les modalités d'appropriation concrètes du développement durable par les acteurs locaux au travers des différents modes de gouvernance de l'action collective, les auteurs cherchant à voir si ces lieux de gouvernance sont des lieux de dilution, d'entropie ou d'impasse du développement durable, ou bien des lieux de dialogues enrichis de pratiques et de réflexions constitutifs d'une démocratie participative. Pour analyser ces rapports entre démocratie participative et développement durable, ils se sont intéressés à trois démarches d'élaboration collective de politiques locales de développement durable : l'expérience 'Développement responsable et solidaire' (DRS) du pays de Marennes-Oléron, le conseil local de l'environnement et la charte pour l'environnement de Montreuil et la charte forestière de territoire du massif de Sénart. Après des présentations assez détaillées de ces expériences, les auteurs analysent les fonctionnements et les performances en termes d'engagement des populations, leurs points de vue sur la participation. Ils questionnent ensuite le caractère effectif de l'intégration des préoccupations environnementales dans l'action publique, puis l'appropriation de la logique de développement durable.

CDU 61303 ; CDU VN-TH04 - 61303 ; CDU 09-COLL04 – 61303

PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT.
PNUD

Rapport mondial sur le développement humain

Paris édition La Découverte, novembre 2007.

Consultable en ligne : <http://hdr.undp.org/fr/>

PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR L'ENVIRONNEMENT. PNUE

Global Environment Outlook, Geo 4, Environment for development.

Octobre 2007, _

Consultable en ligne : <http://www.unep.org/geo/>

UNION EUROPEENNE

Charte de Leipzig sur la ville européenne durable.-

Bruxelles : Union européenne, 2007.- 8 p.

La Charte est un document adopté à l'occasion d'une réunion des ministres européens du Développement urbain et de la Cohésion territoriale en mai 2007. Ceux-ci recommandent de mieux tirer parti des approches d'une politique de développement urbain intégrée et d'accorder un intérêt particulier aux quartiers urbains défavorisés dans le contexte de l'ensemble des villes concernées.

CDU 61625 ; CDU 10-AD01 – 61625

WERQUIN, Ann-caroll (dir.) ; DUHEM, Bernard (préf.) ; TILMONT, Michèle (préf.) ; VERDON, Bruno (préf.)

FRANCE. MINISTERE DE L'EQUIPEMENT. PLAN URBANISME
CONSTRUCTION ARCHITECTURE

Villes (Des) vertes et bleues, de nouvelles infrastructures à planifier (1). Analyses européennes. Synthèse de l'action Cost C11 (2).-

Paris : PUCA-CERTU, 2007.- 149 + 133 p., cartes, graph., plans, phot. coul., bibliogr. Collection : Recherches du PUCA, n° 186 ; Références du CERTU

Cet ouvrage présente une version synthétique et illustrée des travaux et visites menées par l'action européenne COST C11 'Green structures and urban planning' ayant impliqué de 2000 à 2004 les chercheurs de quinze pays : Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, France, Italie, Lituanie, Norvège, Pays-Bas, Pologne, République Tchèque, Royaume-Uni et Suède. La première partie relate le travail mené au niveau écologique, sociétal et humain sous l'angle des acteurs impliqués et des processus de gouvernance. La seconde partie est consacrée aux monographies des cas d'exemples visités (Sheffield, Marseille, Breda, Munich, Milan, Varsovie, Rome, Oslo, České Budejovice).

CDU 10-AD05 - 61718(1) ; CDU 61718(1-2)

2005

FRANCE. MINISTERE DE L'EQUIPEMENT. CONSEIL GENERAL DES
PONTES ET CHAUSSEES

Comment concilier développement durable et métropolisation des villes et des territoires. Synthèse. Lyon, 27 octobre 2004.-

La Défense : CGPC, 2005.- 46p

Au sommaire : 1) La métropolisation et la structuration du territoire : le fait territorial, le processus en mouvement et la question des échelles ; les enjeux majeurs et les pistes pour l'avenir ; l'intervention de la puissance publique et la gouvernance ; le rôle de l'Etat et du Ministère de l'Équipement. 2) Première table ronde : Le phénomène de métropolisation. 3) Deuxième table ronde : Les grandes liaisons européennes France-Italie-Espagne et l'aménagement du territoire. 4) Le développement durable comme facteur enrichissant des pratiques. 5) Troisième table ronde : La recherche des équilibres : vers le développement durable (des contributions à l'économie résidentielle en Auvergne ; L'apport des réflexions stratégiques : la DTA des Alpes-Maritimes).

CDU 10-CROIS URB02 – 64030

NATIONS UNIES

Décennie de l'Éducation en vue du développement durable 2005-2014, Rapport 2005**2003**

FRANCE. MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE, OBSERVATOIRE SUR LA RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DES ENTREPRISES. ORSE

Analyse comparative d'indicateurs de développement durable. 2003.

Consultable en ligne : <http://www.industrie.gouv.fr/pdf/devdurable1.pdf>

FRANCE. MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT. PLAN URBANISME CONSTRUCTION ARCHITECTURE

Politiques territoriales et développement durable : appel à propositions de recherche et bilan.-

La Défense : PUCA, Ministère de l'Environnement, 2003.- 22 p.

Ce programme de recherche vise à développer et à capitaliser les connaissances qui permettront aux décideurs de rendre plus cohérentes leurs politiques territoriales. Le principal objectif est d'éclairer la dimension spatiale et territoriale du développement durable en explicitant les contradictions révélées

par l'intrusion des problématiques globales au niveau des politiques locales. L'appel à propositions de recherche propose ainsi aux chercheurs quatre axes de questionnements : L'évaluation des politiques publiques territoriales au regard des principes du développement durable : Peut-on y concilier les dimensions sociales, physiques et économiques et avec quels outils de diagnostic ? L'articulation spatiale, thématique et temporelle des politiques publiques : Quelles capacités ont nos institutions à aborder les différents horizons de temps et d'espace en respectant l'équité intergénérationnelle ? Les modes de gouvernance des territoires : Comment transformer les pratiques actuelles de participation des citoyens à l'action publique ? Et, les inégalités écologiques seraient-elles des facteurs d'aggravation des disparités sociales ? 14 projets ont été retenus et financés en 2003.

CDU 57707

2002

DROUET, Dominique

RECHERCHE DEVELOPPEMENT INTERNATIONAL. PARIS

FRANCE. MINISTERE DE L'EQUIPEMENT. PLAN URBANISME

CONSTRUCTION ARCHITECTURE

Recherche (La) sur le développement durable dans le champ du PUCA : axes thématiques à approfondir.-

Le Creusot : RDI, 2002.- 122 p.

L'étude a pour objet d'éclairer le PUCA dans l'élaboration d'une stratégie de recherche dans le développement durable, en s'appuyant sur une série d'entretiens et sur une enquête par questionnaire. Les avis recueillis reflètent la vision de 39 chercheurs et de 38 praticiens, consultants et institutionnels concernés par le thème du développement durable. Dix-neuf axes thématiques ont été mis en évidence dans la perspective d'un appel d'offres du PUCA. Ils ont été hiérarchisés en fonction de la fréquence et du degré de priorité accordé. Le rapport comporte une synthèse d'ensemble, une série de fiches détaillant les axes thématiques prioritaires et en annexe, les comptes-rendus des entretiens et les informations recueillies en termes d'état des lieux.

CDU 58557

FRANCE. MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

Sommet mondial du développement durable : quels enjeux, quelle contribution des sciences sociales ?

Paris, Association pour la diffusion de la pensée française. 2002

Consultable en ligne : <http://www.culturesfrance.com/adpf-publi/folio/textes/johannesburg.pdf>

2000

THEYS, Jacques

FRANCE. MINISTERE DE L'EQUIPEMENT. DIRECTION DE LA RECHERCHE ET DES AFFAIRES SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES. CENTRE DE PROSPECTIVE ET DE VEILLE SCIENTIFIQUES ET TECHNOLOGIQUES

Développement durable Villes et Territoires. Innover et décloisonner pour anticiper les ruptures.-

Notes du centre de prospective et de veille scientifiques. n° 13, janv. 2000.- 135 P., tabl.

Ce dossier rassemble plusieurs interventions ou travaux récents portant sur les relations entre développement durable et aménagement du territoire, développement durable et politiques urbaines. Si certains articles contiennent une forte dimension critique, l'accent est principalement mis sur les opportunités qu'ouvre le concept de développement durable en termes, non seulement d'environnement local ou global, mais aussi d'innovation technologique (notion d'écologie industrielle), de modernisation de l'action publique, de réduction des inégalités, de redynamisation de la vie démocratique. Les textes sont articulés en quatre thèmes: le développement durable du territoire, le projet de "ville durable" et ses contradictions, les indicateurs de développement durable, les perspectives en matière de recherche et d'innovation abordées notamment par le biais de l'écologie industrielle.

CDU 51171

Consultable en ligne :

http://urbamet.documentation.equipement.gouv.fr/documents/Cdu/0189/Cdu-0189200/EQUTEX00005231_1.pdf

http://urbamet.documentation.equipement.gouv.fr/documents/Cdu/0189/Cdu-0189200/EQUTEX00005231_2.pdf

1995

Planification urbaine et développement durable : une approche bibliographique= urban planning and sustainable development : sélect bibliography. Répertoire des participants.-

Lyon, FNAU, 1995-96.- 23 P. + 56 P.

Cette approche signale des références d'ouvrages, d'articles de périodiques, des résumés de vidéos regroupés en six grandes parties : aménagement du territoire; transports; planification urbaine; politiques urbaines; environnement; écologie urbaine.

CDU 32467

1994

UNION EUROPEENNE. COMMUNAUTE ECONOMIQUE EUROPEENNE.
BRUXELLES

Charte des villes européennes pour la durabilité (charte d'Aalborg - 27 mai 1994).-

Aalborg : Conférence Européenne des villes durables, 1994.- 9 P.

La Charte d'Aalborg a été approuvée par les participants lors de la conférence européenne sur les villes durables. Cette Charte a été élaborée par le Conseil international pour les initiatives environnementales locales (ICLEI) principalement. En signant la Charte, les villes se sont engagées à soutenir le programme de l'Action 21 et à élaborer des plans d'action globaux à moyen et à long terme en vue de garantir la durabilité des villes européennes. La Charte européenne se décline en trois parties qui présentent respectivement la déclaration commune en faveur de la durabilité, la campagne des villes européennes durables, et la participation aux Actions locales 21 permettant de mettre en place des plans locaux en faveur de la durabilité.

CDU 51541

1989

INTER. COMMISSION MONDIALE POUR L'ENVIRONNEMENT ET LE
DEVELOPPEMENT. GENEVE

Notre avenir à tous. Rapport de la commission mondiale sur l'environnement et le développement présidée par Gro Harlem Brundtland. Présentation de Luc Gagnon et Harvey L. Mead. 2ème éd.-

Montréal : Editions du fleuve, 1989.- XXVII + 432p., tabl., bibliogr. Collection : Alternatives n° 4

En dressant la liste et en analysant les préoccupations et les problèmes communs quant à la protection de l'environnement face à la croissance mondiale, aux choix énergétiques et industriels, ce rapport vise à susciter une prise de conscience planétaire concernant les délicats équilibres écosystémiques et les responsabilités de la communauté internationale à l'égard de ces questions. Les auteurs proposent le "développement durable", synthèse entre la protection de l'environnement et le bien être économique des populations.

CDU 27465

2.3- OUVRAGES DE RECHERCHE

2008

DAVEZIES, Laurent

République (La) et ses territoires : La circulation invisible des richesses.-

Paris : Seuil, 2008.- 110 p., cartes, tabl.

Dans un premier temps, l'évolution des disparités sociales et économiques des territoires entre eux est décrite ainsi que les principaux mécanismes qui président à ces transformations. Il ressort des évolutions observées qu'elles n'ont que peu à voir avec les évolutions prédites par la théorie économique officielle. Un nouveau cadre intellectuel et économique est proposé pour saisir cette nouvelle géographie économique française dans une seconde partie. Enfin, la manière dont ce nouveau modèle de développement des territoires s'ajuste au mode de gouvernance territoriale et ses limites sont abordées.

CDU 03-AT00 - 61877

ESTEBE, Philippe

Gouverner la ville mobile : intercommunalité et démocratie locale.-

Paris : PUF, 2008.- 76 p., tabl., notes, bibliogr. Collection : La ville en débat

Se proposant de porter un éclairage sur la relation qui s'établit, dans le contexte urbain, entre gouvernants et gouvernés, l'auteur rappelle tout d'abord les effets de la mobilité des personnes sur la notion de citoyenneté lorsque la population de certaines communes se renouvelle dans une grande proportion tous les ans, lorsque les emplois sont occupés par des résidents d'autres communes, le local se montrant de ce point de vue en avance sur le national du point de vue de la mondialisation. Dans un deuxième temps, il examine les modèles de gouvernement local et leur logique démocratique, mettant en face-à-face le gouvernement intégré et le gouvernement fragmenté. Il traite enfin de la différenciation des régimes territoriaux permis et institutionnalisés par la loi sur l'intercommunalité.

CDU 09-COLL02 – 61770

FARR, Douglas

Sustainable urbanism: Urban design with nature.-

New Jersey: John Wiley & Sons, 2008.- 304 p., phot., schéma, fig., pl.

Ce livre traite du design urbain durable. L'auteur montre comment les architectes et les designers doivent concevoir l'environnement urbain pour le bien de la population. Il réfléchit au moyen d'intégrer les transports dans un environnement urbain durable. Il présente plusieurs études de cas d'un mode de vie durable comme par exemple le quartier BedZED à Londres, Newington à Sydney, etc.

CA C13477

HAENTJENS, Jean

Pouvoir (Le) des villes ou l'art de rendre désirable le développement durable.-

La Tour d'Aigues : Editions de l'Aube, 2008.- 156 p., graph., tabl., notes, bibliogr. Collection : Monde en cours

Après un premier chapitre retraçant l'évolution historique du pouvoir des villes dans la civilisation européenne, l'auteur expose des réflexions sur les domaines et leviers d'action du pouvoir local : démographie et habitat, développement économique, logistique, vie sociale, diffusion des connaissances,

santé et environnement, sécurité, culture, tourisme et sport, qualité urbaine et urbanisme opérationnel, organisation et planification de l'espace, organisation politique et gouvernance, gestion des moyens, alliances et réseaux, marketing et communication. En faisant référence à quelques exemples (Barcelone, Copenhague, Bilbao, Fribourg en Brisgau, Nantes, Saint-Nazaire), il met en évidence les caractéristiques d'une stratégie pertinente, puis souligne les enjeux du pouvoir des villes pour l'Europe face à la ville américaine.

CDU 09-COLL02 – 61765

ROUX, Emmanuel ; VANIER, Martin

Périurbanisation (La) : problématiques et perspectives.-

*Paris : La Documentation française; DLACTION, 2008.- 87 p., cartes, tabl.
Collection : Travaux n° 8*

A partir de différentes hypothèses prospectives d'évolution de la périurbanisation (intensification de la métropolisation, métropolisation diffusante, mutation autonome des campagnes, développement d'un empire des réseaux), les auteurs proposent des éclairages sur la question de la périurbanisation selon quatre axes : la dynamique globale du système, l'identité sociale et sociétale, la qualité spatiale, et la responsabilité des acteurs. Chacune de ces problématiques fait l'objet de représentations cartographiques obtenues au moyen de plusieurs bases, en utilisant une maille communale et cantonale. Sont ainsi notamment illustrés et commentés le zonage, l'étalement résidentiel, l'espace de densification de la population, la redistribution du peuplement, l'espace des familles, l'espace de la jeunesse, les revenus fiscaux, les femmes périurbaines, le logement individuel, la bi-motorisation, les transactions immobilières, les propriétaires, le rapport ville-campagne, les nouveaux plans locaux d'urbanisme. Pour chaque problématique, les auteurs formulent dix points éclairant la controverse. De plus, certains aspects sont aussi analysés et commentés à l'échelle européenne.

CDU 62165 ; CDU 10-FORM URB01 - 62165

2007

CLUZET, Alain

Ville libérale, ville durable ? Répondre à l'urgence environnementale.-

La Tour d'Aigues : Editions de l'Aube, 2007.- 192 p. Collection : Monde en

COURS

Dans cet essai critique, l'auteur met en évidence les problèmes environnementaux d'un monde urbain et industriel généralisé et dominé par des logiques libérales excessives, sauf dans quelques rares sanctuaires élitistes préservés. Après avoir ainsi décrit l'impact du libéralisme sur la croissance urbaine et ses divers aspects, puis souligné la situation critique de l'environnement urbain (pollutions, surconsommation énergétique, climat) et évoqué la décroissance comme modèle alternatif, il expose quelques réflexions sur les possibilités d'évolution des conditions du renouvellement urbain. Abordant la notion de coût de l'urbanisation incontrôlée et décrivant les mécanismes à l'oeuvre, il s'interroge sur les moyens de contrôle de ces coûts par la fiscalité. Il décrit enfin les possibilités d'action et de développement urbain selon des modèles autres que le libéralisme et la décroissance.

CDU 10-AD01 - 61766

HEURGON, Edith (coord.) ; LANDRIEU, Josée (coord.) ; LETABLIER, Marie-Thérèse ; RIBAUT, Thierry ; ZARIFIAN, Philippe

Economie (L') des services pour un développement durable. Nouvelles richesses, nouvelles solidarités. Actes du colloque de Cerisy : Prospective du présent (VIII) du 14 au 21 juin 2006 à Cerisy.-

Paris : l'Harmattan, 2007.- 389 p., tabl., graph., index, notes, bibliogr. Collection : Prospective, série Essais & Recherches

Alors que sous ses formes actuelles, l'économie conduit à des impasses, inventer un développement durable est une nécessité absolue pour le devenir de l'humanité. L'hypothèse prospective du colloque de Cerisy est que les activités de services permettent de stimuler une dynamique de passage vers un développement durable qui, au-delà de la gestion des ressources rares et des risques écologiques, favorise la création de valeur. Les contributions rassemblées dans cet ouvrage associent expériences du quotidien et savoirs experts en confrontant des initiatives d'acteurs et les réflexions des chercheurs autour de trois thèmes : prendre soin des personnes, enrichir le capital social et développer le bien public, passer d'une économie de services à une économie de la fonctionnalité.

CDU 61483

VEYRET, Y. (éd.)

Le Développement durable

Sedes, 2007

2006

BERQUE, Augustin (dir.) ; BONNIN, Philippe (dir.) ; GHORRA-GOBIN, Cynthia (dir.)

Ville (La) insoutenable.-

Paris : Editions Belin, 2006.- 366 p., bibliogr. Collection : Mappemonde..

Issues du colloque 'les trois sources de la ville-campagne' qui s'est tenu du 20 au 27 septembre 2004 à Cerisy, les contributions de cet ouvrage collectif s'attachent à retracer l'histoire des motivations qui ont conduit à un paradoxe: la quête de nature (dans les représentations) entraîne la destruction de la nature (en termes de biosphère). Les auteurs abordent, non seulement cet aspect écologique insoutenable de l'évolution du rapport ville-campagne, mais aussi celui de l'éthique (aggravation des inégalités) et esthétique (enlaidissement des paysages). Ces contributions traitent de trois contextes culturels et sémantiques différents (Europe occidentale, Amérique du nord et Asie orientale), abordant la problématique dans une perspective historique ou dans ses manifestations contemporaines.

CDU 60359 ; CDU 10-AD00 - 60359

DORIER-APPRILL, E. (dir.)

Ville et environnement

Sedes, 2006.

GENDRON, C.

Le développement durable comme compromis : la modernisation écologique de l'économie à l'ère de la mondialisation,

Québec, Presses de l'Université de Québec, 2006.

GHORRA-GOBIN, Cynthia ; GRAND, Philippe (préf.)

FRANCE. MINISTERE DE L'EQUIPEMENT. DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME, DE L'HABITAT ET DE LA CONSTRUCTION ; FRANCE. MINISTERE DE L'EQUIPEMENT. CENTRE DE DOCUMENTATION DE

L'URBANISME

Théorie (La) du New Urbanism : perspectives et enjeux.-

La Défense : Editions de la DGUHC, 2006.- 89 p., phot. coul. glossaire, bibliogr. Collection : Les dossiers

Depuis les années 80, la théorie du New Urbanism (NU) se développe aux Etats-Unis comme une alternative à la faible densité associée à l'étalement urbain et comme un moyen de rendre plus convivial tout lotissement résidentiel (urban village). Ce mouvement cherche à instaurer des principes d'urbanisme dans la banlieue et le périurbain, tels que la diversité architecturale, l'espace public, le sens des lieux et à créer des lotissements avec une densité supérieure à celle du lotissement conventionnel et bénéficiant d'une certaine mixité fonctionnelle. La description de ce courant architectural et urbain américain à travers la présentation de sa charte s'accompagne d'un questionnement sur sa capacité à renouveler la conception du projet urbain dans une perspective de développement durable et se conclut par le constat de la nécessité d'une vision politique permettant le partage des nouvelles valeurs urbaines relevant de cette quête de développement durable.

CDU 60473 ; CDU 10-FORM URB01 - 60473

Consultable en ligne : <http://urbamet.documentation.equipement.gouv.fr/documents/Urbamet/0273/Urbamet-0273747/EQUATEXA0005673.pdf>

GIBELLI, M. C.; SALAZANO, E.

No Sprawl.

Edition Alinea, 2006.

LAIGLE, Lydie ; BACHELET, Franck (dir.) ; MENERAULT, Philippe (dir.) ; PARIS, Didier (dir.)

Métropolisation et inégalités écologiques : quelles politiques de développement durable des territoires. In : 'action publique et projet métropolitain'.

Paris : L'Harmattan, 2006.- pp 191-203, notes, bibliogr.

Les politiques d'attractivité économique et urbaine corrélatives à la métropolisation peuvent modifier les dynamiques des territoires sans que les acteurs territoriaux aient suffisamment mesuré leurs enjeux sociaux et environnementaux dans l'espace et le temps. Ainsi, la métropolisation, en particulier par ses enjeux institutionnels d'attractivité, pourrait engendrer des phénomènes de polarisation

économique, de spécialisation sociale et de dégradation environnementale à l'échelle de territoire plus larges que ceux directement concernés par le fait urbain. Pour étudier comment les collectivités territoriales intercommunales peuvent améliorer la cohérence entre les différents domaines de l'action publique et élaborer des projets de territoires métropolitains compatibles avec le développement durable, l'auteure compare la situation de plusieurs villes et agglomérations françaises. Elle montre que les enjeux d'attractivité posent la question des inégalités et de la cohésion territoriale, puis analyse les rapports entre dynamiques métropolitaines, fracture sociale et dégradation environnementale. Enfin, elle examine la comptabilité et les enjeux pour l'action publique territorialisée de la métropolisation et du développement durable et préconise de promouvoir une qualité environnementale des centres villes, de mieux organiser l'expansion territoriale des agglomérations, et de prendre des mesures permettant de préserver les milieux de vie et de limiter la segmentation sociale des territoires de l'agglomération en constituant des intercommunalités politiques jouant le jeu de la solidarité de la cohésion territoriale, particulièrement entre le centre de l'agglomération et sa périphérie.

CDU 10-CROIS URB02 - 60985

MACEBO, F.

Le développement durable.

Colin, 2006.

MAUPU, Jean-Louis ; WIEL, Marc (postf.)

Ville (La) creuse pour un urbanisme durable : nouvel agencement des circulations et des lieux.-

Paris : L'Harmattan, 2006.- 178 p., ill., schéma, notes, bibliogr. Collection : Villes et entreprises.

Après avoir commenté les avantages et inconvénients des divers moyens de transport en ville (voiture particulière, transport en commun, marche à pied et vélo) dans l'optique d'une recherche d'une circulation urbaine idéale, l'auteur propose un modèle de ville dit de la 'ville creuse' qui repose sur trois grands principes : la boucle (et non l'axe ou la ligne ou le noeud) est considérée comme unité de réseau des systèmes de transport, réalisation de constructions avec une densité suffisante au voisinage de la boucle, et mélange des lieux de logement et d'activité (économique, culturelle ou de loisir) jusqu'à leur superposition. Il

décrit tout d'abord cette ville, justifie le choix de ce modèle (proximité, simplicité des réseaux, gains de surface), commente l'acceptabilité de ce modèle en termes d'architecture, de mixité, de convivialité, de création d'emplois. Il met ensuite en regard les éléments de ce concept et les pratiques actuelles traduites dans le PDU, la conception des réseaux de transports, la séparation des modes de transport, la gestion de la voirie, le permis de conduire, la planification, montrant éventuellement les erreurs commises dans la réalité par rapport à l'objectif de durabilité.

CDU 10-AU05 – 60560

SAXENIAN, Annalee

Regional Advantage, 1994 et Regional Advantage in the global economy, 2006

Harvard University press

2005

BULLARD, R.D.

The Quest for Environmental Justice : Human Rights and the Politics of Pollution

Sierra Club, 2005.

LACOUR, Claude (coord.) ; PERRIN, Evelyne (coord.) ; ROUSIER, Nicole (coord.)

FRANCE. MINISTERE DE L'EQUIPEMENT. PLAN URBANISME
CONSTRUCTION ARCHITECTURE

Nouvelles (Les) frontières de l'économie urbaine.-

La Tour d'Aigues : Editions de l'Aube, 2005.- 265 p., notes, fig., graph., tabl., bibliogr. Collection : Monde en cours. Série Bibliothèque des territoires

Issues de l'atelier "Economies urbaines" organisé par le PUCA, les contributions proposent des points de vue d'économistes sur les problèmes urbains et le devenir des villes, sur les méthodes d'analyse des coûts de la ville dense ou de la ville étalée, sur les externalités à prendre en compte dans les politiques d'aménagement, sur l'apport des économistes aux débats autour des questions de politique urbaines comme la cohésion sociale et le renouvellement urbain.

CDU 59723 ; CDU 10-ECO URB00 - 59723

MATHIEU, Nicole (dir.) ; GUERMOND, Yves (dir.)

Ville (La) durable, du politique au scientifique.-*Paris : Cemagref Editions, 2005.- 285 p., cartes, tabl., phot., bibliogr. Collection : Indisciplines*

Les contributions rassemblées tentent une exploration du concept de ville durable ordonnée en quatre séquences censées conduire la progression d'une question à l'autre. Les deux premières parties mêlent la parole des responsables politiques et des chercheurs. En envisageant la durabilité du côté du politique, le premier ensemble de contributions font une évaluation critique du rapport entre pratiques et conceptions de la durabilité urbaine. C'est dans le passage du politique à la mise en oeuvre technique que le second ensemble de contributions envisage, par un effort réflexif sur la fabrique de la ville, une nouvelle façon de penser la technique. Les deux dernières parties sont explicitement du côté du scientifique. La première réaction scientifique est de bien cerner le problème et les chantiers de recherche ouverts aux disciplines par la question de la ville durable, ce qui impose de confronter l'utopie aux villes réelles pour une évaluation locale de la durabilité. Le dernier ensemble de textes rassemble des auteurs qui ont fait le choix théorique de l'interdisciplinarité. Ces pratiques en milieu urbain ont toutes en commun de poser la question "Qu'est-ce que la nature en ville ?" ce qui les conduit à modifier leurs conceptualisations et leurs pratiques de recherche antérieures en explorant les démarches qui permettraient d'articuler systèmes sociaux, systèmes technico-politiques et systèmes naturels.

CDU 10-AD01 - 59618

MONGIN, Olivier

Condition (La) urbaine : la ville à l'heure de la mondialisation.-*Paris : Editions du Seuil, 2005.- 325 p., index, bibliogr.**Collection : La couleur des idées*

En faisant référence à plusieurs villes situées dans différents pays du monde, à des écrits littéraires, aux travaux d'architectes et d'urbanistes, l'auteur propose trois approches de la condition urbaine: celle des villes idéalisées qui a pour but de dessiner une sorte d'idéal-type de la condition urbaine, celle qui accompagne le devenir urbain à l'âge de la mondialisation contemporaine en soulignant le phénomène de fragmentation et l'émergence d'une économie d'archipel où

les villes en réseau ne correspondent plus au réseau de villes commerçantes telles qu'a pu les décrire Fernand Braudel, et enfin celle questionnant le type de communauté qui rend actuellement possible le règne de l'urbain.

CDU 59591 ; CDU 10-URB00 – 59591

NEGRIER, Emmanuel

Question (La) métropolitaine : les politiques à l'épreuve du changement d'échelle territoriale.-

Grenoble : PUG, 2005.- 270 p., tabl., bibliogr. Collection : Symposium

Après un panorama sur la diffusion de l'intercommunalité en Europe, les contraintes et opportunités des changements d'échelle de l'action publique territoriale sont abordées dans les cas de la réforme grecque et de Barcelone. Après la mise en oeuvre de la loi Chevènement en France, la question du leadership territorial est appréhendée dans le cadre d'un processus de création d'une communauté d'agglomération à Montpellier et l'impact du territoire sur les politiques publiques est examiné dans le cadre du secteur de la culture. Enfin, une théorie des changements d'échelle dans le cadre métropolitain est proposée.

CDU 59449

SMOUTS, M-C. (éd.)

Le développement durable : les termes du débat

Colin, 2005.

2004

CHEVALIER, J.

L'Etat post-moderne

Paris, LGDJ, 2004.

DOURLENS, Ch.

FRANCE. MINISTERE DE L'EQUIPEMENT. DIRECTION DE LA RECHERCHE ET DES AFFAIRES SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES. CENTRE DE PROSPECTIVE ET DE VEILLE SCIENTIFIQUES ET TECHNOLOGIQUES

Question (La) des inondations au prisme des sciences sociales : un panorama de la recherche publique.-

2001 plus. N° 63, juill. 2004.- 112 p., tabl., phot., graph., fig., notes, bibliogr.

Dans sa première partie, ce dossier s'attache à rendre compte des différentes manières dont est problématisée la question du risque d'inondation, en prenant appui sur les travaux en sciences humaines récemment parus en France sur ce thème. Sont abordés les enjeux de prise en charge collective des catastrophes et des situations de crise dans ce qu'elles ont de symbolique, les enjeux d'évaluation des dangers dont la circonscription (zonage, désignation) ou l'anticipation (perception, alerte, prévision) confrontent logique technique et rationalités pratiques, les enjeux de territorialisation des procédures préventives dans leurs rapports controversés aux dynamiques socio-spatiales, les enjeux politiques relatifs à la répartition des charges économiques (prévention, réparation), juridiques (responsabilité, obligations) ou délibératrices (négociations locales) spécifiant l'inscription sociale du risque inondation. La seconde partie propose des regards croisés sur la gestion des risques et des présentations d'orientations et d'acquis récents de la recherche publique (programme « Evaluation et prise en compte des risques naturels et technologiques », programme « Risque inondation », programme « Risque Décision Territoire »).

CDU 58255

Consultable en ligne :

<http://urbamet.documentation.equipement.gouv.fr/documents/Urbamet/0261/Urbamet-0261409/EQUTEX00010342.pdf>

MANGIN, David

Ville (La) franchisée. Formes et structures de la ville contemporaine.-

Paris : Editions de la Villette, 2004.- 398 p., schémas, cartes, phot., plans, index, bibliogr.

Essai sur les formes urbaines contemporaines et les relations qui les lient aux infrastructures routières (en particulier dans le cas de création), construit à partir des cours donnés par l'auteur et d'une recherche réalisée pour le compte du Plan Urbanisme Construction Architecture (PUCA). L'étalement urbain combiné à la recomposition des villes remodèle la géographie urbaine, fabriquant des territoires hybrides, ni urbains ni ruraux. L'auteur souligne

L'influence déterminante du néo-libéralisme dans ces mutations, car il produit à la fois les centres commerciaux franchisés, marqueurs déterminants du territoire et moteur d'évolutions majeures, et de nombreuses et vastes zones de droit spécifique et d'accès limité (copropriétés résidentielles, emprises industrielles), constituant des franchises au sens juridique ancien du texte. Un urbanisme de secteur se développe donc, dont les formes, les modalités et les infrastructures routières sont étudiées au fil des chapitres, qui s'attachent successivement au vocabulaire et à la méthodologie de ce phénomène, aux conditions idéologiques de son émergence (mouvement antiurbain et libéralisme), à ses vecteurs (expansion urbaine, motorisation, déréglementation de l'urbanisme), puis à ses formes les plus remarquables (aires commerciales, parcs de loisir, lotissements) comparées selon les pays ainsi qu'aux aspirations auxquelles elles répondent et aux pratiques sociales qu'elles permettent. Dans la dernière partie, l'approche comparative dans les appropriations de ce phénomène mondial nourrit une réflexion prospective.

CDU 58083 ; CDU 10-AU00 – 58083

MAURIN, Eric

Ghetto (Le) français : enquête sur le séparatisme social.-

Paris : Seuil, 2004.- 95 p., tabl., ann. Collection : La République des idées

Le ghetto français, ce n'est pas tant le lieu d'un affrontement entre inclus et exclus que le théâtre sur lequel chaque groupe s'évertue à fuir ou à contourner le groupe immédiatement inférieur dans l'échelle des difficultés. Cela concerne donc, aussi bien les ouvriers qui fuient des chômeurs immigrés que les salariés les plus aisés qui fuient les classes moyennes supérieures. Les politiques de la ville et du logement menées depuis 20 ans montrent leurs limites car elles ne s'en prennent qu'aux conséquences visibles de la ségrégation. Après un état des lieux de la ségrégation aujourd'hui en France, les pistes à explorer pour mettre sur pied des politiques plus justes et plus efficaces sont proposées.

CDU 58850

THISSE, J-F. et al. ; BOISSIEU, Christian de (préf.) ; HERVE, Edmond (préf.)

INSTITUT DES VILLES

Villes et économie.-

Paris : La Documentation Française, 2004.- 311 p., tabl. Collection : Villes et Société

Ces contributions d'experts de la ville et de l'économie urbaine soulignent l'articulation entre les arguments économiques et les dimensions sociales et politiques et mettent en évidence la multiplicité et l'importance des dialectiques au coeur de la dynamique urbaine. Elles abordent les questions de l'impact de la croissance démographique sur les villes, des causes économiques de la croissance urbaine, des enjeux des prix fonciers et immobiliers, des inégalités, de la mixité sociale et économique, de la périurbanisation, des transports, des nuisances urbaines, de la gestion des services publics locaux, de la dépense publique et de la fiscalité locales.

CDU 58098 ; CDU 10-ECO URB00 - 58098

WHEELER, S. ; BEATLEY, T. (eds.)

The Sustainable Urban Development Reader.

Londres, Routledge, 2004.

2003

BOITEUX, Marcel (dir.)

ACADEMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES

Homme (L') et sa planète : problèmes de développement durable.-

Paris : PUF, 2003.- 529 p., tabl., graph., notes, réf. bibliogr.

Cet ouvrage reprend les exposés de plusieurs personnes sollicitées (anciens premiers ministres, ministres, professeurs, patrons d'entreprises, consultants, etc.) en regroupant ces interventions par thèmes: le concept de développement durable (le concept et son histoire), les ressources (la démographie, l'eau, l'air, le climat, l'énergie, la faim, la biodiversité, un nouveau calcul économique), les hommes (les femmes, les militaires, la santé, la morale, le langage), la ville (l'urbanisme, la cité, les transports en commun, la dynamique de la ville), les activités économiques (le transport interurbain, le transport aérien, les révolutions industrielles, l'entreprise de service public, les modèles d'entreprise, la notation socio-écologique, le sous-développement).

CDU 56952

DA CUNHA, Antonio (dir.) ; RUEGG, Jean (dir.)

Développement durable et aménagement du territoire.-

Lausanne : Presses polytechniques et universitaires romandes, 2003. - 350 p. : tabl.; fig.; graph.; bibliogr.

Les interventions proviennent pour l'essentiel d'un séminaire qui a eu lieu en février 2000 à Neuchâtel dans le cadre du 3ème cycle de géographie "Aménagement du territoire et développement durable". Une première partie est consacrée essentiellement à la discussion du concept de développement durable et à l'explicitation de ses nombreuses dimensions. La seconde partie est consacrée à la manière dont le développement durable est intégré dans la politique d'aménagement du territoire. Enfin, à partir de différents instruments ou concepts développés parfois dans des domaines voisins de l'aménagement du territoire, les communications de la troisième partie réfléchissent à l'opportunité des intégrer dans les projets de développement durable.

CDU 57541 ; CDU 09-COLL05 - 57541

DONZELOT, Jacques ; MEVEL, Catherine ; WYVEKENS, Anne

Faire société : la politique de la ville en France et aux Etats-Unis.-

Paris : Seuil, 2003. - 362 p. :index

On ne peut pas dire que les Etats-Unis n'ont pas une politique claire et conséquente sur la question de la concentration de la pauvreté mais qu'ils en déploient une qui se situe à l'opposé de la française et qui met l'accent sur la facilitation à franchir les barrières sociales et raciales plutôt que sur l'homogénéisation du territoire urbain, s'adressant aux gens plutôt que traitant les lieux, soucieuse d'augmenter les chances des individus plus que de contrarier frontalement les tendances à la recherche de l'entre-soi qui se manifestent dans la société. De même, les politiques de sécurité ne se caractérisent pas seulement aux Etats-Unis par la préférence accordée à la répression mais aussi par l'invention d'une nouvelle méthode de prévention qui mobilise les habitants en établissant une relation égalitaire entre eux et les forces de l'ordre, le community policing.

CDU 56189

MOULAERT, Frank ; RODRIGUEZ, Arantxa ; SWYNGEDOW, Eric (ed.)

Economic restructuring and social polarization in European cities.

Oxford university press, 2003.

2002

BOURG, Dominique

Quel avenir pour le développement durable ?.-*Paris : Editions Le Pommier, 2002.- 61 p., bibliogr.*

Pourquoi parle-t-on de développement durable? Quelle définition pour le développement durable? D'où vient la notion de développement durable? Le développement actuel est-il durable? Quelle est la relation entre modernité et développement durable, énergie et développement durable? Comment mettre en oeuvre un développement durable? Ce petit ouvrage se propose de répondre simplement et assez brièvement à ces questions.

CDU 55204

LE BOT, Jean-Michel

Du développement durable au bien public : essai anthropologique sur l'environnement et l'économie.-*Paris : L'Harmattan, 2002.- 297 p., bibliogr. Collection : Logiques sociales*

Alors que le productivisme caractéristique des sociétés industrielles aurait compromis les capacités de reproduction de la biosphère, le concept de développement durable apporterait une solution en définissant les conditions que doit respecter le développement des activités économiques pour ne pas compromettre les grands ajustements d'un milieu naturel dont la reproduction commande toutes les autres. Ce concept est généralement défini comme un modèle de croissance respectueux à la fois des intérêts économiques, sociaux et écologiques. Peut-on se contenter de prétendre concilier ses trois sphères sans remettre en cause ni même interroger la pertinence de leur séparation préalable? Pour Jean-Michel Le Bot, il n'est pas sûr que le développement durable échappe à l'économisme que René Passet associait très justement au productivisme. Parce qu'il continue à distinguer le social d'une part et l'économique de l'autre, même si c'est pour chercher à les concilier, le concept participe finalement toujours de la " croissance économique " qui isole la " sphère économique ", soit une catégorie particulière de pratiques, de l'ordre social, dans lequel pourtant toute pratique humaine est immergée. Au terme de sa réflexion, l'auteur nous invite à ne plus confondre dans une même " rationalité économique " l'utilité et l'efficacité de la production avec la légitimité de la satisfaction, et à ne pas oublier d'assumer la responsabilité d'une histoire, plutôt que d'un " développement " dont nous

sommes les acteurs.

CDU 56563

ORFIELD, Myron

American metropolitics : The new suburban reality,

The Brookings Institution, 2002.

2001

CALTHORPE, Peter ; FULTON, William ; FISHMAN, Robert (préf.)

Regional (The) city : planning for the end of sprawl.-

Washington : Island Press, 2001.- 304 p., ann., index, fig., cartes, ill., plans, phot. coul., tabl., bibliogr.

En s'intéressant à la situation aux Etats-Unis et plus particulièrement dans certaines villes ou certains Etats, les auteurs décrivent trois phénomènes liés entre eux et dépendants les uns des autres: l'émergence du régionalisme, la maturation des banlieues et la revitalisation des quartiers urbains anciens. Ces phénomènes participent à la formation de ce que les auteurs nomment la ville régionale. Successivement, ils analysent et commentent la nature de cette nouvelle forme métropolitaine, exposent leurs opinions sur les politiques et principes de conception nécessaires pour que les régions métropolitaines actuelles deviennent des villes régionales, observent et illustrent comment de nombreuses régions métropolitaines des Etats-Unis suivent actuellement cette évolution (notamment Seattle, Portland et Salt Lake City) parfois avec la nécessaire intervention du gouvernement de l'Etat (Floride, Maryland, Minnesota), puis s'intéressent plus particulièrement à deux des phénomènes participant à cette formation de la ville régionale au niveau local (maturation des banlieues en étalement, rénovation de quartiers urbains).

CDU 59366

JOLLIVET, M.

Le développement durable : de l'utopie au concept, de nouveaux chantiers pour la recherche

Paris, Elsevier, 2001.

SAUVEZ, Marc

**Ville (La) et l'enjeu du "développement durable".
Rapport au ministre de l'Aménagement du territoire et de
l'Environnement.-**

Paris : La Documentation Française, 2001. - 436 p. :fig.;tabl.;bibliogr.

Après avoir décrit les évolutions des modes de vie, des emplois et des mentalités et positionné ces évolutions dans la ville actuelle, le rapport aborde les modalités des interventions publiques sur cette ville à la fois comme un des éléments influents sur la forme urbaine et comme la recherche d'un instrument de régulation. Des méthodes d'intervention publique sont proposées.

CDU 53986 ; CDU 10-AD01 - 53986

Consultable en ligne : <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/014000421/index.shtml>

2000

DIAMOND, J.

**De l'inégalité parmi les sociétés, Essai sur l'homme et
l'environnement dans l'histoire**

Gallimard, 2000 (traduction française d'un ouvrage publié en 1997 en anglais).

GHORRA-GOBIN, Cynthia

Etats-Unis (Les) entre local et mondial.-

Paris : Presses de Sciences Po, 2000.- 288 p., cartes, fig., tabl., bibliogr., index, gloss.

A l'heure où la carte contemporaine de l'activité économique ne coïncide plus avec celle des Etats-nations, et où par ailleurs les interactions entre le mondial et le local s'intensifient, ce livre prend l'exemple des Etats-Unis pour analyser les effets de la mondialisation à l'échelon local et les débats qu'ils suscitent. L'auteur, en s'appuyant sur des entretiens menés sur le terrain et sur des travaux américains, montre que la société américaine, prenant conscience des changements liés aux nouvelles contraintes de l'économie, redéfinit le cadre politique du fédéralisme et les responsabilités de l'Etat fédéral mais tend aussi à donner sens à l'articulation entre mondial et local. L'auteur évoque la question de l'immigration et des minorités, la mobilisation pour l'environnement au niveau local, la réforme sociale.

CDU 54614

ZUINDEAU, Bertrand (dir.)

Développement durable et territoire.-

Villeneuve-d'Ascq : Presses Universitaires du Septentrion, 2000.- 289 p., graph., schémas, tabl., bibliogr.

Depuis vingt ans, la notion de développement durable propose une approche renouvelée du développement économique et social qui sache prendre en compte l'environnement. Au coeur des débats sur le local et le global, il s'impose aux stratégies d'entreprises et aux politiques publiques. Cet ouvrage, issu d'un séminaire sur " Economie de l'environnement et du développement durable ", s'intéresse aux liens qu'il entretient avec le territoire. Partant d'une réflexion épistémologique, il réfléchit au sens et aux conditions de mise en oeuvre d'actions territoriales de développement durable. Il présente les exemples concrets de la gestion des déchets ménagers et des sites industriels, la reconversion des zones minières du Nord-Pas-de-Calais et s'interroge, en dernier lieu, sur la mobilité durable.

CDU 53652 ; CDU 09-COLL05 - 53652

1999

EMELIANOFF, C.,

La ville durable, un modèle émergent

Thèse de Géographie, 1999.

LACOUR, Claude (coord.) ; PUISSANT, Sylvette (coord.)

Métropolisation (La). Croissance, diversité, fractures.-

Paris : Anthropos, 1999.- 190 P.

Prolongement de la réflexion de l'IERSO (Institut d'économie régionale du Sud-Ouest) sur la théorie de la ville et la planification urbaine et du développement régional équilibré au sein de l'espace national, cet ouvrage s'inscrit également dans une approche plus internationale remettant en cause les formes urbaines traditionnelles. La métropolisation est-elle un prolongement de la croissance urbaine ou une rupture due à la globalisation? Questionnant les formes et les dynamiques urbaines, elle reprend le débat relatif à la taille optimale des villes et fait appel à la notion de ville durable et à celle de gouvernance urbaine. Elle

conduit aussi à s'interroger sur les fractures de nos sociétés. L'analyse de la métropolisation révèle la diversité des contextes urbains, elle sollicite des perceptions culturelles et scientifiques multiples. Ce livre est un ouvrage de rencontre pluridisciplinaire de chercheurs sur une ambition majeure des sociétés contemporaines : comprendre la ville.

CDU 51305

LARRUE, C.

De l'environnement au développement durable in *Ville, densités urbaines et développement durable*, Actes du colloque organisé à Paris en 1999.

Paris : Min. de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement, 2000.- 78 p., fig.

Cette synthèse des présentations et débats du séminaire porte, notamment, sur trois sujets au coeur de la problématique du développement durable et qui ont été abordés pour renouveler les approches : les effets environnementaux de la densité urbaine, les coûts et les efficacités économiques, les systèmes d'acteurs

...

CDU 52866 ; CDU 10-AD03 - 52866

MEDA, D.

Qu'est-ce que la richesse ?

Editions Aubier, 1999.

WACKERNAGEL, Martin ; REES, William

Notre empreinte écologique : comment réduire les conséquences de l'activité humaine sur la Terre.-

Montréal : Ecosociété, 1999.- 207 p. : ill.

Pour développer un mode de vie qui soit à la fois profondément satisfaisant et durable, les relations les uns avec les autres et avec le reste de la nature doivent être repensées. Après avoir décrit et illustré la notion d'empreinte écologique, cette notion est reliée au débat sur la durabilité. Il est expliqué comment mesurer cette empreinte écologique et 17 cas spécifiques sont présentés. Une analyse des stratégies de durabilité est enfin proposée.

CDU 58435

1998

REMOND, B.

La fin de l'Etat jacobin

Paris, LGDJ, 1998.

1997

FOUCHIER, Vincent

ILE-DE-FRANCE. DIRECTION REGIONALE DE L'EQUIPEMENT ; ETABLISSEMENT PUBLIC D'AMENAGEMENT DE LA VILLE NOUVELLE D'EVRY ; FRANCE. MINISTERE DE L'EQUIPEMENT. PLAN URBAIN ; GROUPE CENTRAL DES VILLES NOUVELLES. SECRETARIAT GENERAL. PARIS

Densités (les) urbaines et le développement durable. Le cas de l'Ile-de-France et des villes nouvelles.-

Paris : éditions du SGVN, 1997.- 212 P., graph., tabl., bibliogr.

L'un des débats soulevés par le concept de développement durable concerne la densification des villes, celle-ci pouvant permettre de réduire les déplacements et donc la pollution automobile. L'ouvrage tente d'apporter un éclairage scientifique sur ce sujet, à partir de l'exemple de l'Ile-de-France et de ses villes nouvelles. La première partie présente des réflexions sur la notion de densité et ses critères de mesure, puis compare les villes nouvelles aux autres secteurs de l'agglomération parisienne, afin de déterminer si elles ont permis de réduire la consommation d'espace. La seconde partie étudie la relation entre les densités urbaines et les enjeux environnementaux de la mobilité. Après avoir analysé le lien entre densité et répartition spatiale de la motorisation, l'auteur y met en relation leurs évolutions respectives, puis s'attache à déterminer l'impact écologique des fortes densités.

CDU VN-TH12 - 36359 ; CDU 36359

1996

Développement urbain durable : quatre métropoles européennes à l'épreuve.-

La Tour d'Aigues : éditions de l'aube, 1997. - 174 P., bibliogr.

L'examen de quatre métropoles européennes permet de déterminer les orientations stratégiques et les lignes de force poursuivies dans ces grandes villes et classer les outils opérationnels expérimentés en matière de développement urbain durable ces dernières années, en discernant les éléments communs, les traits spécifiques, les forces et les faiblesses. Examen des caractéristiques territoriales qui influent sur la performance urbaine de longue durée et des relations entre variables indépendantes qui permettent de mesurer la soutenabilité, et variables indépendantes exprimant les caractéristiques des espaces urbains : examen du cadre stratégique de référence des politiques nationales élaborées pour le développement urbain durable, dans les différents contextes étudiés - analyse plus approfondie des objectifs et des actions locales, accompagnées de tableaux de synthèse. Ces tableaux sont commentés plus en détail et des réflexions comparées tentent de mettre en lumière le degré de maturité des stratégies et des politiques en cohérence réelle avec les 3 grands principes fondamentaux du développement urbain durable : principe d'efficacité allocative de long terme, principe d'efficacité distributive, principe d'équité environnementale.

CDU 35882

PROST, Thierry

INSTITUT NATIONAL DE GENIE URBAIN DE LYON. LYON

FRANCE. MINISTERE DE L'EQUIPEMENT. PLAN URBAIN

Génie (le) urbain entre subsidiarité et économie d'échelle? Recherche exploratoire.-

Lyon : INGUL, 1996.- 138 P., cartes, bibliogr.

Cette recherche fait suite à un atelier international de recherche organisé à Poitiers en mai 1993 par le plan urbain sur le thème "morphologies urbaines et développement durable". Les conclusions de cet atelier recommandaient de rechercher, pour les équipements et les services urbains, un meilleur équilibre entre le principe d'économie d'échelle qui a accompagné leur industrialisation et une application du principe de subsidiarité conduisant à raccourcir, afin de mieux les réguler, les cycles de consommation de ressources naturelles et de

traitement des rejets. Les secteurs de l'eau potable, de l'assainissement, des déchets et de l'énergie sont analysés sous cet angle.

CDU 33949

SASSEN, Saskia

PROGRAMME INTERDISCIPLINAIRE DE RECHERCHES SUR LES VILLES. PARIS

Ville (la) globale. New-York, Londres, Tokyo. Trad. de l'américain par Denis-Armand Canal. Préf. de Sophie Body-Gendrot.-

Paris : Descartes et Cie, 1996.- 530 P., notes, tabl., bibliogr.

Ouvrage dont le thème majeur est la manière dont l'organisation requise par les diverses formes de mondialisation de l'économie produit le pouvoir, à partir de sites stratégiques localisés dans quelques très grandes villes de la planète et que l'auteur nomme "les villes globales". En trois parties distinctes et en centrant principalement son étude sur New-York, Londres et Tokyo, le pouvoir économique et financier des grandes cités est analysé. La première partie expose les fortes tendances de la dispersion de la production et la réorganisation de l'industrie financière. L'accent est mis sur la géographie, la composition et les institutions qui constituent la globalisation de l'activité économique dans les années 80. La seconde partie examine ensuite les industries qui constituent le noyau dur de ces villes, ainsi que l'économie nationale et internationale de celles-ci. La troisième partie développe certains des principaux aspects dans la distribution des bénéfices et des charges de cette forme de croissance particulière. Enfin, la conclusion est réservée aux implications politiques de ces développements.

CDU 34395

VELTZ, Pierre

Mondialisation, villes et territoires: l'économie d'archipel.-

Paris, PUF, 1996.- 264 P., bibliogr.

Les liens entre trois grands processus sont explorés: la mondialisation de l'économie, la polarisation spatiale croissante au profit des zones les plus développées, des grandes métropoles en particulier, les mutations profondes des modes d'organisation de la production. Les risques de la nouvelle géo-économie sont soulignés: montée des inégalités, minant la cohésion sociale et dictature du court terme, incompatible avec les besoins de mémoire et de lenteur des

personnes et des entreprises.

CDU 32999 ; CDU 10-ECO URB00 - 32999

WILSON, William Julius

When Work Disappears: the world of the New urban poor.

Vintage Books, 1996.

1995

BEAUCIRE, F.

La ville éclatée. in Héritiers du futur: aménagement du territoire, environnement et développement durable.-

La-Tour-d'Aigues, éditions de l'aube, 1995.- 270 P., tabl., cartes

Dans un contexte où l'immatériel caractérise la mutation de nos sociétés, les différents intervenants s'interrogent sur le développement, un développement qui doit être durable et qui doit assurer la reproduction solidaire dans le temps, de l'économique, du socioculturel et de la nature.

CDU 32016

CULOT, M.

Esthétique, fonctionnalité et désirabilité de la ville durable.

Luxembourg, office des publications officielles des communautés européennes, 1995.

FAUCHEUX, Sylvie ; NOEL, Jean-François

Economie des ressources naturelles et de l'environnement.-

Paris : Armand colin, 1995.- 370 p., fig., index, bibliogr.

Approche globale de l'économie des ressources naturelles et de l'environnement. La première partie, consacrée aux fondements de cette discipline, examine les grandes interprétations historiques des rapports de l'activité économique et du monde physique, puis s'interroge sur l'apport de la réflexion économique à la compréhension de cette question. La deuxième partie décrit les deux théories de l'économie des ressources naturelles, à savoir celle des ressources épuisables et celle des ressources renouvelables. Dans la troisième partie, la façon dont la théorie économique classique traite de l'environnement et de la pollution est étudiée sous trois angles : la théorie des externalités, la théorie des droits de

propriété, l'évaluation de l'environnement. Enfin, la dernière partie présente les deux grandes approches économiques du développement durable (appelé ici "développement soutenable"), en étudiant successivement la "soutenabilité faible" et la "soutenabilité forte".

CDU 35642

1993

KATZ, Peter

New (the) urbanism : toward an architecture of community.-

New-York, Mcgran-Hill, 1994 .- XLII-245 P., photo., ill.

Le nouvel urbanisme propose une vision du futur qui soit une combinaison du meilleur du passé avec les réalités et les convenances d'aujourd'hui. Les tenants de cette révolution de l'urbanisme suggèrent des alternatives à la croissance actuelle et à l'isolement des villes qu'ils considèrent être la conséquence d'une faible planification de la croissance des banlieues. Le nouvel urbanisme intègre les logements, les commerces, les lieux de travail, les parkings et les équipements collectifs dans de petites communautés fermées qui sont à la fois agréables et fonctionnelles. Les déplacements à pied sont la norme mais les automobiles ne sont pas exclues. Les logements concernent tous les niveaux de la société, les transports publics connectent ces quartiers avec le reste de la métropole. Vingt-quatre études de cas, depuis la nouvelle ville balnéaire de Seaside en Floride jusqu'à un plan de reconquête du centre dégradé de Los Angeles, sont présentés.

CDU 57640

SACHS, Ignacy

Écodéveloppement (I'). Stratégies de transition vers le XXIème siècle. Préf. de Maurice Strong.-

Paris, SYROS, 1993.- 120 P., tabl.

Cet ouvrage propose à la fois un bilan du sommet de Rio en juin 1992 et une réflexion sur un ensemble de stratégies de développement durable basées sur l'écodéveloppement. Sont expliquées les différentes dimensions de l'écodéveloppement : la durabilité sociale, économique, écologique, spatiale et culturelle.

CDU 28947

1992

GUENGANT, Alain

ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT ET LA DIFFUSION DES
ETUDES FONCIERES. PARIS

FRANCE. MINISTERE DE L'EQUIPEMENT. PLAN URBAIN

**Coûts (les) de la croissance périurbaine. L'exemple de
l'agglomération rennaise.-**

Paris, ADEF, 1992.- 155 P., fig., graph., tabl., bibliogr.

Guide méthodologique à l'usage des aménageurs et des élus locaux pour l'évaluation des coûts de l'urbanisation périphérique. Il est traité: 1- de l'aménagement des espaces résidentiels périurbains (les coûts d'aménagement des lotissements communaux et de l'équilibre financier des lotissements); 2- du développement des équipements publics périurbains (évaluation de la demande d'équipements et des coûts de développement); 3- du fonctionnement des services publics périurbains (coûts récurrents des équipements et politiques fiscales communales); 4- de la formation de la rente foncière périurbaine (la mobilité résidentielle périurbaine au sein de l'espace urbain, la capitalisation fiscale intercommunale).

CDU 26953

WATLER, B., ARKIN, L. ; CRENSHAW, R. (ed.)

**Sustainable Cities : concepts and strategies for Eco-city
Development**

Los Angeles, Eco-Home Media, 1992.

1971 à 1987

RAWLS, John

Théorie de la justice. Trad. de l'anglais par Catherine Audard.-

Paris : seuil, 1987.- 666 P., notes, index.

Ce traité de philosophie morale et politique est enraciné dans la tradition américaine de lutte pour les civil rights, mais il a une portée plus universelle car il s'inscrit, d'une part, dans le cadre de la théorie du contrat social telle qu'elle

est développée chez Kant, Rousseau ou Locke et, d'autre part, en opposition aux philosophies morales utilitaristes. Il se divise en trois parties. La première expose les principes fondamentaux d'une théorie de la justice sociale. La seconde, consacrée à la mise en oeuvre de cette théorie au niveau des institutions, développe successivement trois thèmes : la liberté égale pour tous; la répartition des richesses; devoir et obligation. Enfin, la troisième partie complète l'approche théorique développée dans la première partie, en argumentant autour des trois problématiques suivantes : le bien comme rationalité; le sens de la justice; la justice comme bien.

CDU 35590

PASSET, René

Economique (l') et le vivant.-

Paris, Payot, 1979.- 287 P., fig., tabl., bibliogr.

CDU 11783

ODUM, E.

Fundamentals of Ecology.

Saunders, 1971.

2.4- PÉRIODIQUES

Périodiques traitant principalement du thème du développement durable

La Revue Durable

Revue suisse de vulgarisation

CDU

<http://www.larevuedurable.com/>

Le Moniteur,

Présente régulièrement des réalisations de type « éco-quartiers »

CDU

Articles**2008****Environnement : l'état de la planète***Capital, hors série, Avril 2008.***Construire un monde durable***Science & Vie, N° hors série, Juin 2008***Ville (La) durable en question(s).-***Urbanisme. No 363, nov.-déc. 2008.- pp. 43-72, carte, phot., bibliogr.*

La mise à l'épreuve de la notion de ville durable qui s'impose actuellement comme le nouveau paradigme des politiques publiques est le fil conducteur de ce dossier. Cyria Emelianoff répond aux questions sur la mode actuelle des éco-quartiers et les conditions d'émergence d'un véritable urbanisme durable. Les réponses de Jacques Theys et Serge Wachter, d'une part, Pascal Blain, d'autre part, convergent autour de la nécessité du débat public, de la pluralité et de la transversalité des démarches. Pierre Lefèvre revient sur les démarches de l'écologie urbaine en Europe alors que Yves Bonard, David Gaillard et Verena Schaeffer appréhendent les enjeux sociaux des quartiers durables. Laurent Théry explique que l'opération d'aménagement de l'île de Nantes a dans ses gènes les principes du développement durable. Gilles Peissel mène une enquête sur les outils de la ville durable en partant de Grenoble et de son plan d'actions 'facteur 4'. L'architecte Dominique Gauzin-Müller conclut par un regard sur les résistances françaises au développement durable même si, depuis longtemps, un concepteur comme Maurice Sauzet met en oeuvre une écologie architecturale respectueuse de la nature et des hommes qui l'habitent.

CDU

GHORRA-GOBIN, C.

Le gouvernement des espaces métropolisés : refonder la relation entre l'Etat et le territoire national.*Esprit février 2008.*

CDU

DESJARDINS, Xavier

Ville rêvée et ville idéale : peut-on vraiment lutter contre l'étalement urbain ?

Etudes Foncières N°131, Janvier-Février 2008, pp.16-19.

CDU

ROUSSEL, Pierre (coord.)

Enjeux environnementaux, politiques urbaines.-

Annales des mines. Responsabilité et environnement. N° 49, janv. 2008.- pp. 7-71, cartes, fig., tabl., graph., notes, phot., réf. bibliogr.

Depuis longtemps, les grandes villes ont cherché à maîtriser leur environnement et à limiter les risques et nuisances provoqués par cet effort de maîtrise. Ce dossier aborde le développement rapide des métropoles et le problème de l'étalement urbain, la maîtrise des émissions à effet de serre liées aux bâtiments et aux transports, la gestion de l'eau potable, la lutte contre les inondations en prenant l'exemple de la Nouvelle-Orléans. Il cite également en exemple le plan climat adopté par la ville de Paris ainsi que les politiques de l'environnement menées par les villes de Bruxelles et d'Anvers. Enfin, il s'interroge sur le devenir des villes méditerranéennes en terme de développement durable.

CDU ; CDU 10-AD01 - 64015

2007

Ecopolis

EcoRev, Numéro spécial, N°27, 2007.

Le Grenelle de l'environnement, Propositions des groupes de travail

Le Moniteur, cahier détaché n°2, supplt au n°5421, 19 octobre 2007

CDU

Développement durable. Villes, régions... agir localement.-

Alternatives économiques. Hors série pratique, no 29, mai 2007.- 152 p., lexique, bibliogr.

Agir pour le développement durable c'est s'attaquer à l'urbanisme, au logement, aux transports mais c'est aussi une manière de le faire en associant les habitants et les agents chargés de leur mise en oeuvre. Une enquête menée dans les vingt plus grandes agglomérations montre qu'Angers, Grenoble, Lille, Lyon, Nantes, Rennes et Strasbourg appliquent une politique dynamique de développement durable tenant compte à la fois des enjeux économiques, écologiques et sociaux. Les collectivités locales face aux enjeux du développement durable, le développement durable en pratique et le bilan des agendas 21 en Europe sont abordés.

CDU 61314 ; CDU 09-COLL05 – 61314

Recherche urbaine. Villes à vivre.-

Research'eu. n°54, décembre 2007.- pp.6-17, phot., ill.

Différents projets européens font l'objet de ce dossier. Au sommaire : Hedebygade, îlot danois (reportage dans l'écoquartier de Vesterbro) ; Villes ambitieuses (état des lieux du projet Dogme 2000, réseau de villes scandinaves travaillant sur une gestion durable et innovatrice de l'environnement urbain) ; Contre l'indifférence (à propos du projet Luda qui vise à restaurer les zones déshéritées en prenant en compte l'avenir et la qualité de vie à long terme) ; Repenser le trafic urbain (projet Niches : 12 initiatives de mobilité en Europe) ; Les virus des pierres (projets Multi-Assess et Cult-Strat pour prévenir et guérir la dégradation du patrimoine) ; L'aimant culturel (Projet Picture : tourisme culturel et patrimoine font-ils bon ménage ?).

CDU 10-AD01 - 61031

Consultable en ligne : http://ec.europa.eu/research/research-eu/pdf/research_eu_54_fr.pdf

CHARLES, Lionel ; KALAORA, Bernard

De la protection de la nature au développement durable : vers un nouveau cadre de savoir et d'action ?.-

Espaces et sociétés. No 130, sept. 2007.- pp. 121-133, bibliogr.

Après un rappel des fondements de l'histoire de la protection de la nature, les processus d'interactions entre systèmes sociaux et naturels et leurs conséquences pour les politiques de la nature, la question territoriale et sa requalification environnementale, au travers des reconfigurations d'échelles tant spatiales que temporelles face à la complexification du réel, sont abordés.

CDU

EMELIANOFF, C.

La ville durable : l'hypothèse d'un tournant historique.

Information Géographique, vol. 71 N°3, 2007, 48-65.

CDU

OFFNER, Jean-Marc ; POURCHEZ, Carole

Ville (La) durable : perspectives françaises et européennes.-

Problèmes politiques et sociaux. No 933, fév. 2007.- 119 p., tabl., bibliogr.

Les expériences de durabilité urbaine menées en France et en Europe sont décrites. Le rôle primordial joué par les collectivités locales dans le cadre de la mobilisation institutionnelle autour du développement durable est souligné. Enfin, les méthodes et les outils qui sont actuellement mobilisables pour rendre cette démarche de développement durable urbain plus opérationnelle sont exposés.

CDU 10-AD01 - 61223

VATOV, Marie-Christine ; CAETANO, Maria ; LIQUET, Valérie

Coulisses (Les) de la ville durable.-

Traits urbains. N° 19, nov.-déc. 2007.- pp. 14-27, phot. coul., ill., notes, réf. bibliogr.

La production de villes durables est conditionnée par de multiples contraintes. Lors du Grenelle de l'environnement, la synergie développement urbain/infrastructures de transports collectifs a été reconnue comme déterminante, à côté de la maîtrise énergétique de la construction, plus simple à mettre en oeuvre que celle de l'étalement urbain ou des aspects économiques et sociaux du développement durable. Consacré au développement de la ville durable, ce dossier est centré sur l'axe environnemental et en particulier, sur le volet énergétique de la construction dans lequel les acteurs publics et privés sont le plus engagés. Il présente les principales propositions du Grenelle de l'environnement, ainsi que diverses réalisations et projets d'immeubles haute qualité environnementale ou à énergie positive et d'éco-quartiers à l'échelon communal ou intercommunal (caserne de Bonne près de Grenoble, centre commercial de Lyon confluence, centrale photovoltaïque au stade Geoffroy Guichard à St Etienne, énergie renouvelables pour le Quartier des Temps durables à Limeil-Brevannes) ainsi que le projet de création de dix 'Ecopolis', villes nouvelles de haute qualité environnementale.

CDU

2006

GAUTHIER, Mario

Ville (La), l'urbain et le développement durable dans la revue natures sciences Sociétés : rétrospectives et prospectives.-*Natures sciences sociétés. Vol. 14, n° 4, oct.-déc. 2006.- pp. 383-391, notes, bibliogr.*

L'auteur propose un bilan rétrospectif et prospectif des analyses menées sur la ville et l'urbain dans cette revue. En s'appuyant sur le corpus des textes que celle-ci a publiés depuis sa création, il construit un examen critique autour de cinq thématiques : les nuisances urbaines et la qualité du cadre de vie, les pollutions locales et la gestion patrimoniale du cadre de vie urbain, la pollution atmosphérique et la santé humaine, l'écologie urbaine et la nature en ville, le passage de l'écologie urbaine à la ville durable.

CDU

GHORRA-GOBIN, C.

Prendre la représentation politique au sérieux. In : Ségrégations et violences urbaines.-*Esprit. No 328, oct. 2006.- pp. 95-177*

A partir d'une réflexion ancrée sur la dynamique urbaine de Los Angeles, qui a connu les émeutes de 1965 et de 1992, Cynthia Ghorra-Gobin imagine quelques éléments de réponse à la crise urbaine en mettant l'accent sur la dimension symbolique de la vie politique et de l'impératif d'une meilleure représentativité politique de certains groupes sociaux...

CDU 60785

OFFNER, Jean-Marc

Territoires (Les) de l'action publique locale. Fausses pertinences et jeux d'écart.-*Revue française de science politique. Vol. 56, n° 1, fév. 2006.- pp. 27-47, notes, réf. bibliogr.*

En faisant référence à de nombreux écrits et aux législations successives qui ont défini et modifié les territoires, l'auteur souligne que les réformes répétées des territoires politico-administratifs se sont alimentées d'arguments sans cesse renouvelés, que ces réformes sont structurellement condamnées à l'échec car

elles poursuivent des objectifs ambivalents, voire antagonistes, mais aussi que ces jeux sur les découpages et les limites ne s'avèrent toutefois pas inutiles du fait que ces remembrements institutionnels, qu'ils soient virtuels ou effectifs, donnent des raisons et des moyens d'agir et de décider au niveau local.

CDU

PECQUEUR, B.,

Le tournant territorial de l'économie globale. In : Economie des territoires et territoires de l'économie.-

Espaces et sociétés. No 124-125, 2006.- p.17-32, cartes, tabl., bibliogr.

Bernard Pecqueur propose l'hypothèse que les formes émergentes de regroupements géographiques d'acteurs organisant la production constituent un moyen important d'adaptation de la division mondiale du travail à l'économie globale.

CDU

2005

FLIPO, F.,

Le développement durable est-il l'avenir de la démocratie ?

Revue du Mauss, décembre 2005, pp.294-313

HOLDEN, Erling ; NORLAND, Ingrid-T.

Three challenges for the compact city as a sustainable urban form : household consumption of energy and transport in eight residential areas in the Greater Oslo region.-

Urban studies. Vol. 42, no 12, nov. 2005.- pp. 2145-2166, carte, tabl., graph., notes, bibliogr.

Les résultats d'une enquête récente conduite dans huit secteurs résidentiels de la région du grand Oslo affirment qu'il y a un lien entre les caractéristiques foncières et la consommation des ménages en matière d'énergie et de transport. D'autres résultats soutiennent que la ville compacte est une forme urbaine durable. Cependant, trois résultats distincts indiquent aussi qu'un desserrement de la concentration mène à une plus basse consommation d'énergie, que l'extension des déplacements pour motifs de travail décroissent dans les zones densément peuplées, que les habitants des zones centrales sont ceux qui se

déplacent le plus par avion, que l'accès aux jardins privés limite l'extension des voyages pour motifs de loisir et que la différence en consommation d'énergie entre les ménages sans enfants et ceux avec enfants s'est réduite dans les logements construits après 1980.

CDU**2004**

EMELIANOFF, Cyria (dir.)

Urbanisme durable ?.-

Ecologie et politique, n°29, 2004.- 110 p., carte, fig.

La décennie 1990 a vu se multiplier les initiatives et les mobilisations au sein des collectivités territoriales qui appivoisent la notion de développement durable, des initiatives très minoritaires mais qui impulsent une réflexion urbanistique, le courant de l'urbanisme durable. S'il est possible de voir à l'oeuvre les prémices d'un urbanisme durable, qu'il s'incarne dans les nouveaux quartiers écologiques ou des processus d'agendas 21, on note beaucoup de points aveugles ou de refus politiques, qu'ils concernent la gestion de la mobilité en ville, celle des risques industriels majeurs (Sandrine Glatron) ou encore la qualité de l'environnement urbain. Cet environnement est disqualifié par l'intensité du trafic automobile comme le montre Vannina Pomonti, les nuisances et les risques, le fonctionnalisme qui persiste à nier les milieux urbains comme milieux de vie comme le dit Nathalie Blanc. Un travail de gestation est pourtant à l'oeuvre dans les expériences de développement urbain durable. Florence Rudolf et Julie Kosman montrent que les processus sont en marche malgré les obstacles et la fragmentation des réalisations. Laure Héland montre les dix ans d'Agenda 21 de la ville nouvelle d'Albertslund dans la périphérie de Copenhague.

CDU 10-AD0 – 64032

Consultable en ligne : <http://www.ecologie-et-politique.info/?-rubrique24->

2003**Rethinking sustainable development**

Annals of the American Academy of Political and Social Science, vol. 590 (11), 2003, 6-256

2002

THEYS, J.

L'approche territoriale du développement durable, condition d'une prise en compte de sa dimension sociale

Revue Développement Durable et Territoires, 2002.

Consultable en ligne : <http://developpementdurable.revues.org/index1475.html>

2001

LATOUR, B.

Du principe de précaution au principe de bon gouvernement : vers de nouvelles règles de la méthode expérimentale

Les Etudes, n°3934, 2001, 339-346

Consultable en ligne : <http://www.bruno-latour.fr/poparticles/poparticle/p088.html>

1998

HOLDEN, E.

Planning Theory : Democracy or Sustainable Development? Both (but don't bother about the bread, please).-

Scandinavian housing and planning research. no 4, vol. 15, 1998.- pp. 227-248

La question de la relation entre les différentes théories de planification et les concepts de démocratie et de développement durable est ici évoquée. Au travers d'une analyse des différentes planifications (synoptique, incrémentielle, équitable, démocratique), l'auteur tente de démontrer que, pour continuer à tenir compte des règles démocratiques et établir les bases d'un développement durable, il faudrait combiner les théories de planification.

CDU

1997

BRODHAG, Christian

Le développement durable à l'épreuve de la gestion locale. In : Territoires et développement durable.-

Pouvoirs locaux. Les cahiers de la décentralisation. N° 34, sept. 1997.- pp. 17-38

Trois articles de réflexion montrant que le développement durable peut éviter dérives et spéculation concernant les espaces habités, mais tenant compte du fait que les

territoires institutionnels les plus équipés ne sont pas toujours ceux qui accueillent le mieux cette nouvelle exigence de croissance solidaire, viable et vivable.

CDU

1994

GODARD, O.

Le développement durable et la question urbaine. In : La ville .-
Courrier du CNRS. no 81, été 1994. - 184 P., ill., photo.

Cent chercheurs de toutes disciplines et de différents pays traitent de la ville, des espaces et des lieux urbains, des temporalités urbaines, des politiques de la ville, des formes et des paysages urbains, de la santé dans les villes.

CDU 30345

1989

NEWMAN, O. ; KENWORTHY, J.

**Gasoline consumption and cities : a comparison of US cities with
global survey**

Journal of American Planning Association, vol.55, n°1, 1989, pp.24-37.

CDU

2.5- DICTIONNAIRES

VEYRET, Yvette (dir.)

Dictionnaire de l'Environnement

Colin, 2007

GHORRA-GOBIN, Cynthia (dir.)

Dictionnaire des mondialisations.-

Paris : Armand Colin, 2006.- XXV-398 p., fig., tabl., graph., bibliogr.

Ce dictionnaire sur les mots, concepts et processus permettant de qualifier la mondialisation a comme objectif d'appréhender la multidimensionnalité de la mondialisation contemporaine tout en prenant en compte la diversité des points de vue et des interprétations. 39 essais développent des points de vue plus personnels.

IA 48205

